



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville

Année de référence 2019

**Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

Version « PROJET » du rapport
arrêtée au 29 septembre 2020

Par délégation du Président,
Le Conseiller Délégué
en charge de la Politique de la Ville



Eric EDOUARD

Sommaire

- | | |
|---|---------|
| 1. Le Contrat de Ville et ses orientations stratégiques | page 4 |
| 2. La programmation 2019 et les programmes connexes | page 9 |
| 3. La contribution de la programmation 2019 aux objectifs du Contrat de Ville | page 22 |

2019, une année de transition marquée par l'élaboration du Protocole
d'Engagements Renforcés et Réciproques entre l'Etat et la Communauté
d'Agglomération
pour la période 2020-2022

Le présent rapport est établi conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales. Il **cible l'année de référence 2019**, cinquième année de mise en œuvre d'une programmation « Politique de la Ville » au sein des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération. L'année 2019 a été une année particulière puisqu'elle a été en partie consacrée à **l'élaboration du Protocole d'Engagements Réciproques et renforcés entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération – avenant au Contrat de Ville - qui consolide la feuille de route (et ses 10 priorités) validée fin 2018 pour la mise en œuvre des actions au profit des habitants des quartiers prioritaires sur la période 2020-2022.**

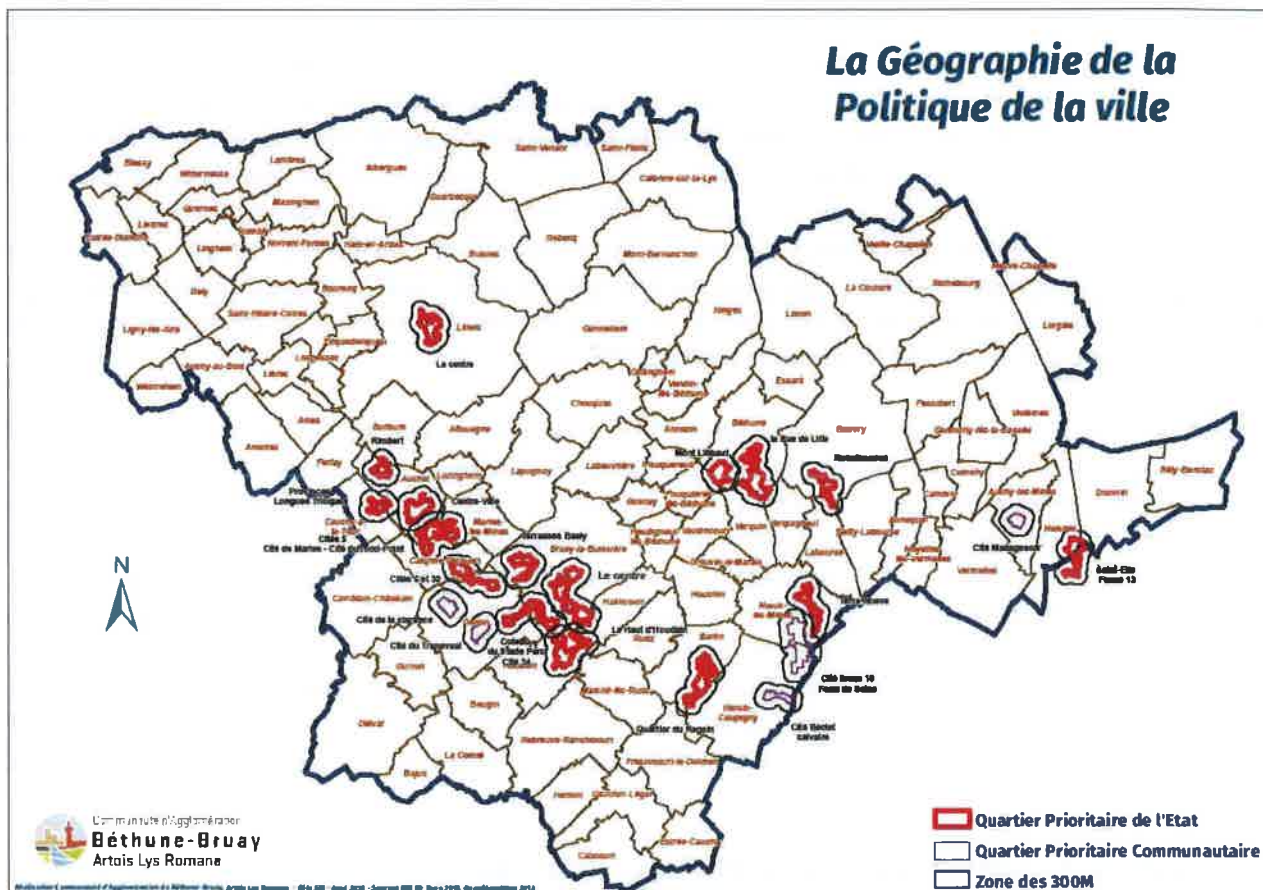
La Communauté d'Agglomération co-pilote avec l'Etat la mise en œuvre de la Politique de Ville sur son territoire. Après un premier temps consacré à l'élaboration du projet de cohésion sociale et urbain dédié à la géographie prioritaire, le Contrat de Ville a été signé au printemps 2015. Cette formalisation du Contrat a été le point de déclenchement des actions dans l'ensemble des communes concernées, actions dont l'ambition vise à sortir des difficultés constatées par l'ensemble des partenaires, les habitants des quartiers fragiles. Depuis, annuellement, les communes sont invitées à faire émerger un programme d'actions tenant compte des priorités du Contrat et de leur propre situation (via les conventions opérationnelles). Pour ce faire, elles animent un comité de pilotage local qui valide les actions déposées dans la programmation du Contrat de Ville ainsi que les co-financements communaux mobilisés pour contribuer à la transformation sociale, urbaine et économique du ou des quartiers concerné(s).

Ce **rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville** rappelle les principales orientations du Contrat. Il retrace les actions menées au bénéfice des habitants au titre de l'année écoulée. Enfin, il détermine les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés.

1 - Le Contrat de Ville et ses orientations stratégiques

La géographie prioritaire sur la Communauté d'Agglomération

Les contours définitifs de la nouvelle géographie prioritaire ont été arrêtés, par décret, le 30 décembre 2014. Ainsi **16 quartiers prioritaires (QPV)** répartis sur 14 communes du territoire intercommunal, sont concernés par le Contrat de Ville. C'est 13% de la population du territoire qui est concernée directement par la Politique de la Ville.



En 2015, la Communauté d'Agglomération a également associé à cette géographie spécifique 4 quartiers prioritaires communautaires qu'elle accompagne à travers ses dispositifs de droit commun et ses crédits dédiés à la Politique de la Ville (Fonds de Cohésion Sociale). Ces quartiers sont situés sur les communes de Divion, Auchy-les-Mines (quartier de veille) et Hersin-Coupigny.

En Décembre 2018, le Conseil Communautaire a validé la reconnaissance d'un 5^{ème} quartier dans la géographie d'agglomération, le quartier Cité 10 – Fond de Sains commun aux communes d'Hersin-Coupigny et Noeux-les-Mines, quartier présentant des problématiques similaires au quartier voisin de la Cité Béclat Calvaire.

Situation socio-économique initiale des QPV (données Insee 2013 et Fileas-Cnaf 2015)

Sur le plan démographique, les quartiers prioritaires se démarquent du reste de l'agglomération par leur jeunesse. Si à l'échelle intercommunale près d'un tiers des habitants ont moins de 25 ans, au sein de ces quartiers leur part est en moyenne de 38%, une proportion qui reste toutefois plus faible qu'à l'échelle des QPV dans le département (41%). Par ailleurs des différences significatives existent entre les quartiers prioritaires. Pour illustration, le quartier Provinces longues trinqués à Auchel-Cauchy-à-la-Tour est particulièrement marqué par sa jeunesse, les moins de 25 ans représentant 44.5% de la population. Inversement la population du quartier Des cités 5, de Marles et du Rond-Point à Marles Calonne et Auchel ne compte que 33% de moins de 25 ans.

De fait, les quartiers prioritaires se démarquent également du reste de l'agglomération notamment au regard du phénomène de vieillissement à l'œuvre sur le territoire. Ainsi ces quartiers sont beaucoup moins concernés par ce phénomène puisque leur indice de jeunesse est plus élevé que celui de l'agglomération (soit un indice de jeunesse de 1.2 à l'échelle de l'agglomération contre en moyenne 1.6 à l'échelle des QPV).

Sur le plan de la structure des ménages, les quartiers prioritaires connaissent une situation comparable à celle de l'agglomération dans la mesure où ils témoignent d'un profil plutôt familial. Néanmoins, la part des ménages composés d'une personne seule reste relativement élevée à l'échelle des QPV de l'agglomération (soit en moyenne 35% à l'échelle des QPV contre 28.3% à l'échelle de l'agglomération) et plus particulièrement à l'échelle de certains quartiers (comme celui du quartier Le Centre à Bruay qui compte près de 40% de ménages composés d'une personne seule). Inversement certains quartiers prioritaires, ne comptant qu'à peine plus de 20% de ce type de ménages (par exemple, le quartier Rimbart à Auchel Burbure avec 22% de ménages composés d'une personne seule), ont un profil davantage familial.

Sur le plan éducatif, 16 écoles maternelles, 16 primaires et 6 collèges sont classés en REP.. En matière de résultats scolaires, ces établissements sont marqués par une situation de décrochage. Pour illustration, le taux d'élèves en retard d'au moins un an à l'entrée en 3^{ème} est en moyenne de 33% à l'échelle de ces quartiers (contre 18% à l'échelle de l'agglomération). Ici encore, certains établissements connaissent une situation de décrochage particulièrement élevée (par exemple, le quartier Le Centre à Bruay où le taux d'élèves en retard d'au moins un an à l'entrée en 3^{ème} est de 44%).

En matière d'emploi, le taux d'emploi des quartiers prioritaires de l'agglomération connaît un écart de près d'un point avec celui de l'agglomération (soit un taux d'emploi de 56.4% à l'échelle des QPV contre 57.5% à l'échelle de l'EPCI). En outre, 19% des demandeurs d'emplois de l'agglomération sont des habitants des QPV. Parmi les demandeurs d'emploi issus de ces quartiers, on recense 3 078 hommes et 2 533 femmes. Enfin, la part de demandeurs d'emploi de longue durée est supérieure à celle du reste de l'agglomération (en moyenne la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 2 ans s'élève à 30% pour les femmes et 32% pour les hommes à l'échelle des QPV contre environ 29% dans le reste de l'agglomération). Par ailleurs, parmi les entrées en contrats aidés en 2016, 21% d'entre elles concernaient des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur le plan économique, les quartiers de la politique de la ville concentrent 9% des établissements présents à l'échelle de l'agglomération. Parmi les établissements du secteur du commerce et des services présents sur le territoire intercommunal, près de 10% d'entre eux sont situés dans les QPV.

En revanche, les créations et les transferts d'établissement restent peu nombreux dans les quartiers prioritaires. En effet sur l'ensemble des créations et transferts d'établissements

réalisés (réf. 2013) à l'échelle de l'agglomération, seuls 8% concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Concernant les revenus, les quartiers de la politique de la ville se démarquent fortement du reste de l'agglomération par une proportion de ménages imposés beaucoup plus faible (en moyenne 24% des ménages sont imposés en QPV contre 45.6% à l'échelle intercommunale) et par un revenu médian inférieur (soit en moyenne 1 077€ en QPV contre 1 476 € à l'échelle de l'agglomération).

Enfin sur le plan social, les quartiers de la politique de la ville accueillent une grande partie des habitants les plus fragiles de l'agglomération, soit : 19% des allocataires de la CAF ; 28% des bénéficiaires du Rsa et 31% des bénéficiaires de la CMU.

Sur la base de ces constats, le bilan à mi-parcours qui a été réalisé en 2018 a permis d'harmoniser, pour l'ensemble des quartiers en politique de la Ville, **les orientations et objectifs opérationnels** à mettre en œuvre jusqu'au terme du Contrat, nouveau cadre stratégique. En voici la synthèse,

PILIER 1. COHESION SOCIALE	
ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Favoriser la vie collective, le lien social, la participation et l'accès des habitants à des activités d'épanouissement personnel et collectif	Renforcer la coordination entre les acteurs pour mieux accompagner les dynamiques collectives
	Encourager, qualifier et accompagner les initiatives citoyennes
	Favoriser et accompagner la participation des habitants
	Faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports des habitants des quartiers prioritaires
Favoriser l'accès au droit, l'accompagnement des victimes et contribuer au sentiment de sécurité dans les quartiers prioritaires	Garantir l'accès aux droits et aux services pour tous les habitants des quartiers prioritaires
	Renforcer la connaissance sur les quartiers prioritaires et mieux la partager
	Renforcer l'articulation CISPD/Contrat de ville,
	Mettre en place des actions favorisant une appropriation positive de l'espace public
Favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants et des jeunes	Développer et adapter les modes d'accueil et de soutien à la parentalité qui concourent à l'éveil et à la socialisation des enfants et à l'équilibre entre vie familiale, sociale et professionnelle
	Accompagner les parents dans la fonction parentale au profit de l'épanouissement et la réussite éducative
	Réduire les inégalités entre quartiers prioritaires et le bassin de vie en matière de réussite éducative
Renforcer la prévention et l'accès aux soins pour améliorer la santé et le bien-être des habitants des quartiers prioritaires	Accompagner les habitants dans la prise en charge de leur santé
	Développer l'accès aux soins et l'offre de services en matière de santé

PILIER 2. HABITAT CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Faciliter et promouvoir la mobilité des habitants	Mettre en place un cadre de gouvernance adapté
	Améliorer l'offre de transports collectifs
	Développer les autres modes alternatifs à l'automobile
	Favoriser la culture de la mobilité et lutter contre le repli sur soi
Améliorer l'attractivité des quartiers, la qualité de vie et la mixité sociale	Offrir un habitat adapté et durable de qualité
	Lutter contre les situations de mal logement dans le parc privé
	Favoriser la mixité sociale et les équilibres de peuplement au sein des quartiers prioritaires ainsi que les parcours résidentiels des habitants des QPV
	Favoriser le « bien vivre dans son logement » et l'appropriation du logement.
	Améliorer le cadre de vie des quartiers prioritaires en mettant en place des démarches de gestion urbaine de proximité
	Créer et renforcer l'offre de services dans les quartiers
PILIER 3. EMPLOI, INSERTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Renforcer l'employabilité des habitants et favoriser la création et le développement d'activités et d'emplois dans une dynamique économique plurielle	Accompagner les habitants dans leur parcours vers l'emploi en développant des réponses adaptées à des publics et situations diversifiées
	Informar les habitants des QPV sur les possibilités de création d'entreprises et lever les freins au passage à l'acte
	Accompagner à la création, à l'installation, au développement et à la reprise d'activités économiques dans une logique d'attractivité
AXES TRANSVERSAUX	ENJEUX/ORIENTATIONS
Promouvoir l'Egalité Femmes/hommes	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser l'ensemble des acteurs à développer l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes pour favoriser une réelle mixité -Veiller à la prise en compte de cet axe dans la conduite de toutes les actions du Contrat -Développer des actions spécifiques plus directement fléchées vers le public féminin -Soutenir les initiatives en faveur de l'emploi des femmes et

	à leur accès à la création d'activités
Accompagnement à la réussite de la Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer l'accès à l'information -Développer l'autonomie face au numérique -Accroître les mobilités sociales et géographiques -Mobiliser les jeunes des quartiers dans les dynamiques participatives mises en place -Renforcer l'accès au droit des jeunes -Lutter contre le décrochage scolaire -Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation -Favoriser l'accès aux loisirs dont les pratiques culturelles et sportives
Favoriser l'inclusion numérique des individus	<ul style="list-style-type: none"> -Lutter contre la « fracture numérique », en matière d'accès au droit et de recours aux services publics dans un contexte de dématérialisation -Saisir les opportunités offertes en matière d'accès à la formation et à l'emploi -Développer la participation citoyenne autour de ce nouveau vecteur : réseau des conseils citoyens, communication en direction des plus jeunes...

Ces orientations déclinées en objectifs opérationnels retranscrivent les engagements de la Communauté d'Agglomération, des communes concernées et de l'ensemble des partenaires signataires du Contrat dans l'ensemble des domaines correspondant aux attentes d'évolution des quartiers.

Ce cadre stratégique opérationnel d'intervention traduit la volonté de tous les acteurs du territoire de contribuer au développement humain, économique et urbain des quartiers et constitue le socle sur lequel s'appuient les actions et les différents dispositifs liés au Contrat de Ville : Conseils Citoyens, PNRU 2 (Programme National de Renouvellement Urbain), ITI (Volet européen du Contrat de Ville Investissements Territoriaux Intégrés), CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour son volet urbain), ...

De ce cadre stratégique harmonisé en 2018, une « feuille de route » présentant les 10 priorités d'intervention* a été élargie à la période 2020-2022 dans le cadre du protocole d'engagements réciproques et renforcés (prenant ainsi en compte le nouveau terme du Contrat de Ville au 31 décembre 2022).

* Voir annexe n°2

2 – La programmation 2019 et les programmes connexes

2.1 La programmation 2019 – actions et contributions financières des partenaires

- 1 712 989 € de crédits CGET (Etat) ont été mobilisés pour la programmation 2019 du Contrat de Ville afin d'accompagner 129 projets portés par la Communauté d'Agglomération, les communes, les conseils citoyens et les associations.
- 94 414 € ont été attribués par la Communauté d'Agglomération au titre de son Fonds de Cohésion Sociale en 2019 aux conseils citoyens, aux associations de quartier porteuses d'un projet au bénéfice des habitants de la géographie prioritaire et pour les opérateurs portant des actions de qualification des acteurs du Contrat de Ville (égalité femmes hommes par exemple avec Egae).

Sur les 127 projets retenus et accompagnés par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires, la répartition selon les 3 piliers de la Politique de la Ville est la suivante :

- **Sur le volet Emploi et développement économique : 25 projets**
- **Sur le volet Développement humain – cohésion sociale : 87 projets**
- **Sur le volet Cadre de vie – renouvellement urbain : 14 projets**
- Et sur le pilotage du dispositif : **1 projet**

La programmation 2019 représente un montant total de **5 530 289 €** de dépenses cumulées au profit des QPV. Le financement de cette programmation se répartit ainsi :



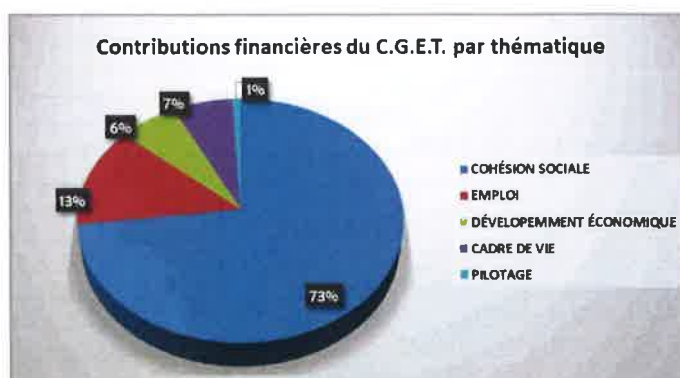
Etat - CGET	35,3%
Etat - Droit commun*	14,6%
Région	4,7%
Département	3,3%
CAF	6,2%
EPCI - CABBALR	6,1%
Communes	24,4%
Autres (Bailleurs, opérateurs...)	14,6%

*Droit commun : toute politique publique de l'État ou de ses opérateurs, hors les crédits du BOP 147 (politique de la ville)

LES CONTRIBUTIONS DES FINANCEMENTS CGET PAR THEMATIQUE (1 712 989 €)

L'éducation (PRE), le lien social, l'emploi et le développement économique arrivent en tête des contributions du CGET dans la programmation 2019.

- 1 230 586 € sur la cohésion sociale (dont 543 640 € au titre de la réussite éducative)
- 239 939 € sur l'emploi
- 114 627 € sur le développement économique
- 112 727 € sur le pilier cadre de vie
- 15 110 € au titre du pilotage



LES PORTEURS DE PROJETS (153 déposés / 129 retenus)

Les Associations:	Nombre de projets
	88
CONSEIL CITOYEN AUCHEL CENTRE VILLE CITE 3	1
PYRAMIDE	1
CONSEIL CITOYEN QUARTIER DU REGAIN	2
ARTOIS INSERTION MOBILITE EMPLOI	1
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	1
ASSOCIATION D'ÉCOUTE ET D'AIDE AUX MALADES DE L'ALCOOL ET LEUR FAMILLE	1
ASSOCIATION HABITAT INSERTION	1
BOOKKAFFÉ	2
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE BETHUNE	2
COMPAGNIE NOUTIQUE	1
LA COMÉDIE DE BÉTHUNE - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL HAUTS- DE-FRANCE	1
L'ENVOL CENTRE D'ART ET DE TRANSFORMATION SOCIALE	1
LES ATELIERS DE TISSE 1 LIEN	1
PASSEPORT FORMA	1
PREVENTION VASCULAIRE ARTOIS	2
SCIENTICLUB	1
CONSEIL CITOYEN DE BEUVRY- RENAISSANCE	2
ADAPEP AFP 2 I	3
ARTOIS INITIATIVE	2
ASS OFFICE DE LA JEUNESSE	6
ASSOCIATION HABITAT INSERTION	4
ASSOCIATION QUILIT-QUILIT	1
LES APARTISTES	1
ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITÉ	1
CONSEIL CITOYEN LA FOSSE 7	1
NE PRENEZ PAS RACINE	1
AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE	2
ARTOIS INITIATIVE	2
ARTOIS INSERTION MOBILITE EMPLOI	2
ASSOCIATION ALYSSE	2
ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE DU PAS- DE-CALAIS	1
ASSOCIATION PLAN BETHUNOIS D'INSERTION	3
ASSOCIATION PROFESSION SPORT DANS LE PAS DE CALAIS	1
AU BORD DE LA LIGNE	1
BGE HAUTS DE FRANCE	1
CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE L'ARTOIS	1
CLUB ET EQUIPE DE PREVENTION RESIDENCE DES PROVINCES	1
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP PAS DE CALAIS	1
CONSEIL DEP DE L ACCES AU DROIT	1
DECOUVERTE PECHE ET PROTECTION DES MILIEUX	1
ETS PUB DEP PARC NATURE LOISIRS OLHAIN	1
FRANCE MEDIATION RESEAU D'ACTEURS DE LA MEDIATION SOCIALE	1
LA VIE ACTIVE	1
LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE	1
LIGUE ENSEIGNEMENT PAS CALAIS	3
MFPF MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL	1
MISSION LOCALE DE L'ARTOIS	2
PAS DE CALAIS ACTIF	1
PASSEPORT FORMA	2
SOLIHA SOLIDAIRES POUR L HABITAT PAS DE CALAIS	1
ASSOCIATION SOLILLERS CENTRE SOCIAL LA MAISON POUR TOUS	6
ACI - NOEUX ENVIRONNEMENT	1
ASSOCIATION HANDBALL CLUB NOEUX LES MINES	1
FORMAVENIR & RECRUTEMENT	1
OFFICE CULTUREL DE NOEUX LE MINES	1
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE NOEUX-LES-MINES	1
UNION SPORTIVE NOEUXOISE	1

Les institutions	Nombre de projets
	65
CCAS Auchel	1
Ville d'Auchel	7
CCAS de Barlin	3
Ville de Barlin	2
CCAS de Béthune	1
Ville de Béthune	8
Ville de Beuvry	3
CCAS de Bruay-La-Buissière	1
Ville de Bruay-La-Buissière	3
CCAS de Calonne-Ricouart	1
Ville de Calonne-Ricouart	5
Ville de Cauchy-à-la-Tour	2
CCAS de Divion	1
Ville de Divion	2
CCAS de Houdain	1
Ville de Houdain	1
CA DE BETHUNE- BRUAY ARTOIS-LYS ROMANE	4
SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BRUAYSIS	1
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT HAUTS DE FRANCE	1
CCAS de Lillers	2
Ville de Lillers	4
CCAS de Marles-les-Mines	1
Ville de Marles-les-Mines	6
Ville de Noeux-les-Mines	4

2.2 Les actions de dimension intercommunale portées, coordonnées ou animées par la Communauté d'Agglomération en 2019

J'apprends à nager ! 3^{ème} année

En 2019, la Communauté d'Agglomération a reconduit l'action « J'apprends à nager » expérimentée au cours de l'été 2017 et reconduite en 2018 avec le soutien de l'Etat (CGET et CNDS). Avec ses 9 bassins de natation dont 2 en QPV, la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay avait été retenue par la DDCS comme territoire d'expérimentation pour développer ce dispositif national dans le but de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les territoires carencés pour des populations les plus éloignées du sport. Cette action a été renouvelée durant l'été 2019.

On a relevé en 2019 :

→ 2 595 séances de natation « J'apprends à nager » ont été suivies par les enfants du 8 juillet au 31 août 2019 (contre 1819 séances en 2018 / 563 séances en 2017) En 2019, l'ensemble des communes du Contrat de Ville a participé au dispositif.

→ Au total, 225 enfants âgés de 6 à 12 ans se sont inscrits, et 190 d'entre eux ont passé les « tests » de natation cet été dans les piscines d'Auchel, Barlin, (contrairement à 2018 : la piscine de Béthune n'a pas intégré le dispositif), Bruay-La-Buissière, Divion, Hersin-Coupigny, Lillers et Nœux-Les-Mines (contre 170 enfants en 2017) et 59 d'entre eux ont obtenu leur test du « Sauv'Nage ».

→ 90 % des enfants concernés étaient issus des quartiers en Contrat de Ville du territoire (contre 86% en 2018 et 73% en 2017).

Les parents accompagnateurs de leurs enfants aux séances ont reçu un « PASS Découverte Famille » au titre de leur engagement, permettant d'accéder aux équipements sportifs communautaires, ce qui répond également aux objectifs du Contrat de Ville.

En 2019, cette opération a été réalisée avec le soutien financier du CNDS (droit commun de l'Etat) et du CGET au titre de la Politique de la Ville. Elle a aussi bénéficié de l'accompagnement technique du Comité Départemental de Natation

Impulsée dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2022 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, cette action témoigne du partenariat fort entre la Direction des Sports, le Service de la Politique de la ville et les services de l'Etat, mais aussi de l'engagement de ces acteurs pour les habitants du territoire.

Découverte des Métiers de l'Armée de l'Air – 2^{ème} année

Afin de renforcer l'employabilité des jeunes de moins de 30 ans issus des QPV et communes en Contrat de Ville et leur donner des perspectives d'insertion professionnelle à court terme (une formation prise en charge à 100% et un emploi à la clef parmi la cinquantaine de métiers proposés), la Communauté d'Agglomération a initié en 2018 une action en partenariat avec l'Armée de l'Air et la base 110 de Creil dans l'Oise / une action labélisée par le CGET visant à distinguer les actions les plus innovantes ou remarquables dans un objectif de mutualisation de bonnes pratiques) La coordination et animation de cette action sur le territoire de la CABBALR a été confiée au PLIE au titre de la convention d'objectifs annuelle passée avec l'Agglomération. Cette action fait l'objet d'une CPO avec l'Etat. Elle a mobilisé 101 jeunes en 2019 (dans le cadre de permanences au sein des quartiers et lors de la conférence de Mai à Noeux-les-Mines) dont 16 ont suivi un parcours les conduisant dans une filière métier de l'armée de l'Air

Après une phase d'information-sensibilisation dans les quartiers, animée par le PLIE au printemps 2019 (15 demi-journées ont été organisées), une rencontre avec des professionnels de l'Armée a été organisée à Nœux-les-Mines en Mai. Le mois suivant, un groupe de 23 jeunes s'est rendu à la Base Aérienne d'Évreux, pour découvrir la réalité d'une base militaire et la diversité des métiers nécessaires au fonctionnement d'un tel équipement. 16 jeunes demandeurs d'emploi ont déposé un dossier d'engagement au CIRFA dans le cadre de cette opération.

Au total en 2019, 101 jeunes ont été concernés par cette action de sensibilisation aux métiers de l'Armée de l'Air

- 72 jeunes habitent des communes en contrat de ville
- 30% des jeunes sont issus des quartiers prioritaires
- 3 participants ne résident pas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane

Inscrite dans la durée, cette action bénéficie d'une Convention Pluriannuelle 2019-2021 pour offrir aux jeunes intéressés le maximum de chances d'intégrer un dispositif de formation de l'Armée menant à un emploi.

Citoyenneté Numérique

Animée par la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais et lancée à titre expérimental en 2018, elle vise à sensibiliser et à outiller les professionnels intervenant dans les quartiers pour prévenir des dérives induites par l'usage excessif du numérique. Une vingtaine d'acteurs locaux avaient participé à cette nouvelle action sur le territoire en 2018 soutenue par le CGET.

Dans un département où la part des jeunes résidant en QPV est la plus élevée (1 jeune sur 6 vit en quartier politique ville sur le territoire) la bonne maîtrise des outils et des procédures numériques constitue un enjeu important mais aussi, une source d'inégalités. Les quartiers en politique de la ville sont touchés par ces inégalités, qu'elles soient en termes d'accès à l'internet, aux outils connectés et surtout, en termes d'usages.

Cette action a fait l'objet d'une signature de CPO en mai 2019. Basée sur 3 étapes, elle a vocation à se développer jusqu'en 2021 et a pour finalité de sensibiliser les habitants des quartiers à l'éducation aux nouveaux médias, et ce, dans une logique de prévention.

L'action 2019 a été organisée en 3 volets :

- FORMER - 1 cycle de qualification pour les acteurs (élus et référents) n'ayant pas eu la possibilité d'y participer en 2018 (1 cycle correspond à 4 journées : 27 et 28 mai - 3 et 4 juin 2019).
- ACCOMPAGNER - 1 accompagnement de 10 porteurs de projets du Contrat de Ville (20 heures d'accompagnement par projet)
- ORGANISER - 1 rencontre intercommunale intitulée « Citoyenneté numérique : pour une éducation populaire aux médias » destinée aux acteurs et habitants du Contrat de Ville (intervention de professionnels et de journalistes, dont Rudy Reichstadt directeur de l'observatoire du conspirationnisme et membre de l'Observatoire des radicalités politiques de la Fondation Jean-Jaurès).

Elaboration d'une boîte à outils de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Le pilier Cadre de Vie du Contrat de Ville est le moins doté en actions et le territoire ayant peu investi le champ de la gestion urbaine de proximité, la Communauté d'Agglomération a déposé, dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville, un projet intitulé « Elaboration d'une boîte à outils GUP-cadre de vie à destination des acteurs des QPV ».

Cette action, consistant en une formation-action de 8 séances, a été menée de septembre 2019 à mars 2020. Ont participé une vingtaine de professionnels – représentants de 9 villes en politique de la ville : référents cohésion sociale, jeunesse ou citoyenneté, DST, DGS, élus ; de bailleurs sociaux ; d'acteurs sociaux impliqués dans les QPV ; de services de l'agglomération.

Elle a permis d'initier une réflexion collective sur ce qui manque aujourd'hui à la gestion des quartiers pour passer au stade de dispositif de « GUSP », et de préparer à de nouvelles pratiques en la matière.

Le contenu de cette formation et des échanges est capitalisé dans une boîte à outils numérique visant à faciliter la poursuite de leur démarche aux participants. Elle contient des fiches sur :

- Le contour de la GUSP : thématiques et outils de diagnostic
- Les outils de la GUP technique
- La participation citoyenne et la GUSP : cadre réglementaire et outils
- La gouvernance.

Egalité 2019

Depuis plusieurs années, le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération est accompagné par la Direction Départementale aux Droits des Femmes pour des temps de sensibilisation des opérateurs à la prise en compte de la réduction des inégalités Femmes/Hommes. En 2018, l'opérateur Egaé - retenu dans la programmation - est intervenu pour co-construire avec la Communauté d'Agglomération et les partenaires départementaux une conférence « sur la mixité des métiers et les métiers atypiques exercés par un public féminin », programmée le 8 mars 2019 sur la CABBALR.

La Communauté d'Agglomération a également participé à l'élaboration d'un site web dédié à l'égalité femmes hommes dans le Pas-de-Calais « Egalité 62 » qui a été présenté officiellement le 8 mars 2019 à l'hôtel communautaire de la Communauté d'Agglomération lors d'une rencontre départementale, en présence du Préfet.

Animée par Caroline DE HAAS, co-fondatrice du Cabinet « Egaé » et organisée par la Communauté d'Agglomération, cette rencontre ponctuée de différents témoignages sur le parcours et l'engagement de femmes en tant que responsables d'entreprises et représentantes de filières professionnelles, a été l'occasion de rappeler l'importance de l'orientation des jeunes filles, de lutter contre les « préjugés » et d'élargir les choix professionnels des femmes, leur permettant ainsi d'accéder à un plus grand nombre de métiers, à des emplois plus qualifiés et plus rémunérateurs.

En collaboration avec la délégation départementale aux Droits de la Femme, la CABBALR poursuivra l'accompagnement des opérateurs sur la prise en compte de la réduction des inégalités femmes/hommes dans les actions proposées dans la programmation annuelle de son Contrat de Ville.

Hub Interasso - Digikat

En 2018, l'association Alysse avait engagé son programme Hub-interasso Digikat sur le territoire. Ce programme vise la participation des habitants à la vie des quartiers et la promotion des initiatives citoyennes. Ce programme permet de créer les conditions pour « révéler » le potentiel des habitants. Cette action a été renouvelée en 2019.

Concrètement, le principe du programme « Hub-Interasso » consiste à créer à l'occasion d'ateliers, des temps de rencontres sportives et professionnelles, pour promouvoir des initiatives locales portées par les Conseils Citoyens et les associations de quartier.

Le programme démarre par une séance de sensibilisation à la carte heuristique dans le but d'un appui au développement des projets N+1 à l'aide d'un logiciel de mind-mapping. Il s'articule autour d'ateliers multimédia, réseaux sociaux, écriture journalistique, son/image, vidéo, photographie, montage...

Des séances collectives avec l'appui des personnes ressources (mise en pratique en vue du développement des projets) permettent aux habitants de s'investir dans

- la réalisation d'une interview ou rédaction d'un scénario, en lien avec le projet défini
- la présentation personnelle devant une caméra,
- la réalisation d'interviews avec des personnes ressources, des professionnels
- la réalisation de reportages autour des projets,
- la réalisation des films promotionnels des actions et présentés au bilan de l'opération fin 2019 à Beuvry.

En 2019, 6 conseils citoyens et associations de quartier ont bénéficié du programme

Animation du réseau intercommunal des médiateurs sociaux – phase 3

En 2019, France Médiation a poursuivi son action suites aux phases 1 et 2 respectivement réalisée en 2017 et 2018. En effet, la fonction de médiation sociale s'est particulièrement développée ces dernières années notamment grâce au dispositif des adultes relais.

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a ainsi souhaité favoriser la rencontre des médiateurs sociaux impliqués dans les communes du Contrat de Ville afin de mieux connaître les besoins du secteur et y répondre de 2 manières :

- par de l'information, des échanges de pratiques et des rencontres interprofessionnelles
- par la co-construction et la mise en œuvre d'un plan d'actions intégrant des formations-actions contribuant au métier de médiateur social

13 médiateurs issus de 9 structures (communes de Haisnes, Béthune, Cauchy-à-la-Tour, Auchel, PIMMS, MIPPS du Bruaysis, maison des échanges, centre social de Lillers, Second départ, ...) ont participé aux sessions de 2019 :

- Module 3 : « Maîtriser les techniques de communication indispensables en médiation sociale »
- Module 4 : « De la confrontation au dialogue, savoir gérer les conflits en temps réel »
- Module 5 : « De l'accueil à la recherche d'une solution partagée : comment mettre en place la médiation sociale ? »

A la demande des médiateurs, une rencontre du réseau a été organisé le 17 juin 2019 avec les partenaires du champ social à l'Hôtel communautaire. L'animation de l'après-midi a permis à chaque médiateur de se présenter ainsi que ses missions et son quartier d'intervention (12 présents). Chaque partenaire a pu ensuite informer sur son offre de service : la CAF (travailleurs sociaux des 2 antennes du territoire), Club de Prévention, Point d'accès au droit communautaire, Intervenante sociale en gendarmerie, Union Départemental des CCAS représenté par le CCAS de Bruay, le Conseil Départemental (Responsable de site, Pôle Accueil, Pôle Accompagnement, Service Local Allocation Insertion, Protection Maternelle Infantile, Centre de planification et d'éducation familiale). La suite de l'après-midi sous un format Forum Ouvert a permis l'échange en petits groupes à la fois sur la connaissance mutuelle mais également sur des situations concrètes vécues.

- ➔ Cette rencontre a permis de renforcer le maillage de territoire et la dynamique partenariale spécifiquement en matière d'action sociale de proximité. Les participants ont souligné le besoin de pérenniser ces rencontres et d'approfondir les modalités d'articulations et de partenariat entre médiateurs sociaux et intervenants sociaux en charge de l'accueil et de l'accompagnement social dans les quartiers.

Le 4 décembre 2019 a eu lieu à Liévin la rencontre régionale des médiateurs sociaux animée par l'IREV, France Médiation et la DRJSCS. Le réseau des médiateurs de la Communauté d'agglomération a participé activement à la préparation de cette rencontre. 2 médiateurs du territoire ont témoigné de leur expérience et de leur métier lors d'une table-ronde (Haisnes et Auchel). Le service Politique de la ville a été chargé d'animer le groupe de travail « Le réseau de la médiation sociale » pour partager l'expérience du territoire.

- Pour l'année 2020, France Médiation continuera d'animer la démarche en organisant la certification des médiateurs. L'opérateur réalisera le bilan de ces trois années de professionnalisation et de mise en réseau et animera un premier travail de diagnostic et d'identification des opportunités d'emploi sur le territoire en matière de médiation. Elle impulsera une démarche de sensibilisation à la médiation scolaire au titre de sa labélisation nationale (AMI de l'Etat). France Médiation associera également le service Politique de la ville aux séances de formation à la Norme Métier Afnor. La poursuite de ce projet permettra de faire émerger des axes de travail en matière de médiation à approfondir avec les partenaires du contrat de ville.

Cycle de qualification de l'IREV : « Construire des parcours professionnels sécurisés pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville »

Les 1er et 2 Octobre 2019, la Communauté d'agglomération a accueilli à l'Hôtel Communautaire le cycle de qualification de l'IREV (centre de ressources régional de la politique de la ville), intitulé « **Construire des parcours professionnels sécurisés pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville** ».

Ce cycle a réuni 40 professionnels de la politique de la ville et des politiques de l'emploi. La première journée a porté sur l'état des lieux de l'emploi, l'organisation locale des politiques territoriales de l'emploi et un focus sur la formation professionnelle des actifs des QPV. La deuxième journée était consacrée aux actions concrètes en faveur des demandeurs d'emploi des QPV.

Ont témoigné et animé les temps de travail au côté de l'IREV : la DIRECCTE, le Conseil Régional, Pôle Emploi, Chambre des métiers et de l'artisanat, le Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif) et l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (Oref), Union Régionale de l'Habitat, Agence Nouvelle des Solidarités Actives et Patrick Loquet (consultant-formateur clause sociale).

Le cycle a également proposé la visite d'une initiative du territoire financée dans le cadre du contrat de ville en faveur de l'emploi. Les participants ont découvert **le Bus de l'Insertion et de l'Emploi de Barlin**, accueillis par Monsieur le Maire et l'équipe du CCAS en charge de l'animation du bus stationné au cœur du quartier prioritaire.

2.3 Un soutien de la Communauté d'Agglomération aux projets dans les quartiers

Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération avait, en 2017, consolidé ses capacités d'intervention auprès des porteurs de projet de la politique de la ville avec la création de son Fonds de Cohésion Sociale pour les actions de fonctionnement (conseils citoyens, associations...) et la mise en place du Fonds de Concours au bénéfice des projets d'équipement et d'aménagement des communes en politique de la Ville.

LE FONDS DE COHESION SOCIALE

Le cadre d'intervention défini pour le fonds de cohésion sociale s'articule autour des 4 domaines ci-dessous :

Le Fonds de Cohésion Sociale apporte un co-financement aux **actions des Conseils Citoyens**. Les projets seront financés à hauteur de la participation communale et devront mobiliser les crédits spécifiques de la Politique de la Ville. La subvention accordée par la Communauté d'Agglomération au titre du Fonds de Cohésion Sociale ne peut excéder le montant de 2 000 € et est versée à l'Association porteuse du Conseil Citoyen.

Il apporte un soutien financier au développement d'une **action** ayant fait la preuve de son intérêt au niveau local pour permettre son développement à une échelle **intercommunale**.

Il apporte un soutien financier aux **porteurs de projets associatifs** de proximité (associations sportives, culturelles, sociales et caritatives, ...) intervenant au cœur des quartiers.

L'ensemble de ces actions doit être en cohérence avec le projet de développement social de la commune. La participation financière du Fonds de Cohésion Sociale est égale à celle de la commune dans la limite de 2000 €. Dans le but de soutenir les « petites associations locales », le Fonds de Cohésion Sociale peut permettre d'accompagner des projets dont le montant est inférieur au seuil de dépôt des dossiers auprès du CGET.

En 2019, **94.414 €** ont été consacrés aux actions répondant aux 4 volets du Fonds intercommunal.

LES FONDS DE CONCOURS « POLITIQUE DE LA VILLE

Par la création d'un Fonds de Concours spécifique à la Politique de la ville (40% des dépenses éligibles avec un montant de fonds de concours plafonné à 70.000 €), la Communauté d'Agglomération a aidé 4 communes en 2019 à réaliser un projet d'investissement répondant aux objectifs du Contrat de Ville.

Ces projets devaient relever :

- De la requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie,
- De la mise en valeur du patrimoine communal (bâti ou naturel),
- De l'amélioration d'un service public ou la création d'un nouveau service à la population.

Les projets doivent être situés dans le quartier et à moins de 300 m de ses limites. Ainsi, en 2019, le dispositif des Fonds de Concours (FDC) Politique de la Ville a permis de contribuer aux opérations suivantes :

Commune	Projet	Montant opération	Montant FDC en euros
DIVION	Transformation de 3 logements en cantine scolaire et garderie	129 935	51 974
NOEUX-LES-MINES	Rénovation de l'ancien bâtiment FORMA en locaux scolaires et maison des associations	949 145	70 000
HERSIN-COUPIGNY	Travaux de restructuration du pôle enfance – jeunesse (PEJ)	548 159	70 000
TOTAL FDC			191 974

LE FONDS DE CONCOURS MAJORE DE 5% POUR LES OPERATIONS SITUEES EN QPV

En 2019, un projet a été accompagné par la Communauté d'Agglomération au titre de ses fonds de concours « classiques » en obtenant la majoration de 5%, le projet d'investissement se situant en QPV ou dans la bande des 300 m.

Commune	Projet	Montant opération	Montant FDC en euros
LILLERS	Centre administratif	2 076 148	280 000 (dont 35 000 Pol Ville)
TOTAL FDC			280 000

2.4 Les programmes connexes contribuant au Contrat de Ville

2.4.1 L'ITI – Investissement Territorial Intégré

7 projets s'inscrivant dans les axes stratégiques de l'Investissement territorial Intégré, programme de mobilisation du FEDER pour les projets d'investissement situés dans les quartiers prioritaires ont été déposés à la Région Hauts-de-France avant le 30 juin 2019 après avis favorable de la commission interne ad'hoc de la CABBALR. Ces dossiers génèrent une mobilisation du FEDER à hauteur de 1.053.610 €.

Rappel des priorités d'investissement du FEDER/ ITI de la CABBALR et point de situation des dossiers au 31 décembre 2019

Axe 1 - Favoriser création reprise d'activités dans les QPV

- PDC Actif – fonds de garantie aux projets de créateurs en QPV
- CABBALR – Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles
- BGE Hauts de France – Implantation et consolidation des activités à travers la digitalisation des entrepreneurs

Axe 3 - Améliorer l'efficacité énergétique du logement social

- SIA Habitat – Nœux-les-Mines Rue Moussy – 60 logements / IP 4c (6c)

- PDC Habitat – Béthune – Bâtiment rue de Turenne – 56 logements
- PDC Habitat – Béthune – Bâtiment 9-11-13 Luxembourg – 30 logements
- PDC Habitat – Lillers – Résidence Duez – Lillers – 36 logements

2.4.2 L'abattement de TFPB sur le patrimoine des bailleurs sociaux

Avant le 1^{er} octobre 2018, trois communes qui ne s'étaient pas engagées dans le dispositif avant le 31 mars 2017 ont signé des conventions avec les bailleurs concernés, la CABBALR et l'Etat pour enclencher l'abattement à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la période 2019-2020 (Marles-les-Mines, Houdain et Calonne-Ricouart). Cet abattement est réalisé à l'appui d'un programme d'actions par quartier négocié entre les parties prenantes.

Avant le 31 décembre 2018, des avenants aux conventions d'abattement signées en amont du 31 mars 2017 ont été transmis à la DDFIP afin de renouveler le dispositif d'abattement dans les quartiers de la Communauté d'Agglomération avec les communes volontaires et les bailleurs concernés pour la période 2019-2020. Cet abattement est réalisé à l'appui d'un programme d'actions par quartier négocié entre les parties prenantes.

Avant le 1^{er} octobre 2019, la Ville de Béthune a activé l'abattement de TFPB sur ses QPV Mont-Liébaud et Rue de Lille avec le bailleur Pas-de-Calais Habitat pour application sur la période 2020-2022.

Flandre Opale Habitat

- Avenant quartier centre-ville Auchel

Pas-de-Calais Habitat

- Avenant Lillers Centre-Ville
- Avenant Auchel Provinces
- Avenant Auchel Cité 5 Marles Rond-Point
- Avenant Divion cités 6 et 30
- Avenant Beuvry Renaissance
- Convention Béthune Mont-Liébaud / rue de Lille

SIA habitat

- Avenant Barlin Regain
- Avenant Béthune Mont-Liébaud – rue de Lille
- Avenant Beuvry renaissance
- Avenant Lillers centre-ville
- Avenant Noeux-les-Mines Terre Noeve
- Convention le Haut d'Houdain

Maisons & Cités

- Avenant Noeux-les-Mines Terre Noeve
- Avenant Labourse renaissance
- Avenant Divion Cité des astres
- Avenant Cauchy Longues Trinques
- Avenant Beuvry renaissance
- Avenant Béthune Mont-Liébaud – rue de Lille
- Avenant Barlin Regain
- Avenant Auchel Cité 5 Cité 3 centre Rond-Point
- Convention Burbure Houdain Marles Calonne-Ricouart

Sur la base de bilans chiffrés en 2020, il sera proposé aux bailleurs et aux communes de renouveler l'abattement de TFPB pour la période 2021-2022 (nouvelles échéance du Contrat de Ville au 31 décembre 2022).

2.4.3 Le NPNRU – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Suite à l'examen du dossier de présentation le 20 novembre 2018, le Comité Local d'Engagement a décidé d'affecter une enveloppe financière de **4.921.183 €** pour le Mont Liébaut et une enveloppe financière de **6.827.996 €** pour le Centre de Bruay-La-Buissière.

Durant le premier semestre 2019, deux opérations ont fait l'objet d'adaptations :

- La démolition-réhabilitation partielle de la résidence Alsace sur le quartier Le Centre : Suite à la fusion de Logis 62 et La Maison Flamande le 1^{er} octobre 2018, la nouvelle direction de Flandre Opale habitat a réétudié l'opération et considéré son coût trop élevé comparativement à un coût de démolition. La Ville et le bailleur ont alors entamé des échanges sur les possibilités envisageables de démolition partielle ou totale, avec reconstitution sur ou hors site. Un comité de pilotage restreint s'est tenu le 13 mai 2019 et a acté la démolition complète de la résidence.
- La réhabilitation du Centre Olympie sur le Mont Liébaut : Suite aux expertises techniques menées sur le Centre Olympie – inscrit dans le Programme de Rénovation Urbaine (ANRU1) – et aux surcoûts annoncés, l'EPARECA et la Ville de Béthune ont décidé de relocaliser le projet d'équipement commercial et municipal de proximité dans un bâtiment neuf à construire boulevard des Etats-Unis. Le retard occasionné par ces aléas a amené la Ville à solliciter à l'ANRU en juin 2019, l'intégration d'une nouvelle opération d'immeuble à vocation économique dans le NPNRU. L'avis favorable de l'ANRU a été notifié le 22 septembre 2019.

D'un point de vue opérationnel, le relogement des habitants des immeubles Loisne et Surgeon (résidence Artois à Bruay), entamé en septembre 2017, s'est terminé en milieu d'année 2019.

En parallèle, l'écriture des documents constitutifs de la Convention NPNRU – articles de la convention, tableaux et annexes financières, annexes cartographiques... – a démarré dès le début d'année, en lien avec le service Renouvellement Urbain de la DDTM. Une version consolidée a pu être transmise à l'ANRU le 19 novembre, qui a communiqué une première série de demandes de précisions, compléments ou corrections, le 11 décembre.

Ce travail a nécessité, préalablement, un travail partenarial de définition des sujets transversaux relatifs, notamment, à la stratégie de relogement (en lien avec la convention d'attribution des logements sociaux), aux mesures d'insertion par l'économique des habitants (Charte d'insertion locale), aux modalités de gouvernance et pilotage du NPNRU, au dispositif local d'évaluation.

3 – La contribution de la programmation 2019 aux objectifs du Contrat de Ville

3.1. Pilier Emploi Développement économique

Ce pilier du Contrat de ville vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et le reste du territoire de la Communauté d'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes.

A ce titre, l'appel à projets 2019 a retenu 3 priorités d'intervention :

- Priorité 1 : Déployer le dispositif « PAQTE »
- Priorité 2 : Favoriser et soutenir les nouvelles formes de mise en contact des demandeurs d'emploi et des employeurs potentiels les « circuits courts » de l'emploi en QPV
- Priorité 3 : Consolider la dynamique impulsée par la Fabrique à Entreprendre (FAE) en matière de création d'activités dans les QPV en favorisant la coopération entre les acteurs et renforcer l'attractivité économique

		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques Pol Ville
Projets soutenus	24	454 883 €	406 645 €
Porteurs de projets	18		

Parmi les 24 actions accompagnées durant l'année 2019 : 6 portent spécifiquement sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

On y retrouve les actions portées **par le PLIE** dont le « PAQTE » (anciennement appelé « Charte Entreprises & Quartiers »).

Focus sur quelques actions « Emploi et développement économique » / priorités 1, 2 et 3

Ce dispositif spécifique « **PAQTE** » (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) a été déployé durant l'année 2019 pour rapprocher les chercheurs d'emploi issus des QPV et le monde économique mais également permettre aux élèves en difficulté sociale d'effectuer un stage de qualité dans plusieurs domaines d'activités afin que ce stage soit choisi et non subi. (42 entreprises ont été démarchées : 4 se sont engagées sur les axes stratégiques proposés par le PAQTE et 4 autres ont validé leur souhait d'y adhérer)

La **Mission Locale de l'Artois** avec l'Action « **Sport Aventure Mobilité** » (SAM) a pour but de favoriser l'insertion des jeunes en se dotant d'un outil pour capter, mobiliser et redynamiser les jeunes à travers le sport et les accompagner ensuite vers un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Cette action utilise le sport comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle ; en remobilisant le jeune sur son parcours et en l'accompagnant sur la thématique « mobilité ». Cette action se compose de 3 volets : « Pratique sportive » (Initiations – Challenges sportifs), « domaine professionnel - » (Rencontres jeunes/salariés - Visites d'entreprises - Coordination avec le conseiller référent), et un volet « mobilité » (Déplacements en collectif - Déplacement en autonomie - Accès au permis B). Sur les 110 jeunes qui ont découvert l'action en 2019 : 80 ont intégré le dispositif, 77 sont issus de la géographie prioritaire (parmi eux : 33% sont des jeunes femmes).

Le dispositif spécifique de Pôle Emploi « **Emplois francs** » a été mis en œuvre en 2019. Expérimenté dès 2018 et déployé à l'échelle de l'ensemble des QPV de France dont ceux de la Région des Hauts de France en mars 2019, ce dispositif vise à lutter contre le chômage dans les QPV en apportant une aide

à l'embauche des demandeurs d'emploi résidant dans les QPV, quel que soit leur âge, quel que soit leur niveau de diplôme. Il permet ainsi, aux employeurs privés (entreprise, association...), de bénéficier d'une aide pour toute embauche d'un demandeur d'emploi résidant en QPV (le montant de l'aide s'élève, pour un temps plein, à : 15 000 € sur 3 ans pour une embauche en CDI - 5 000 € sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois). Sur le territoire de la CABBALR: 71 emplois francs ont été signés durant l'année 2019.

Suivi des EMPLOIS FRANCS ACCEPTÉS - CUMUL 2020 -

Semaine 29			
GROUPE	ACCEPTÉ 2020	CIBLE 2020	Réalise
Total HDF	1645	4000	41,1%
Total DT PAS DE CALAIS	381		
CABBALR	71		

Source: Direction Pôle Emploi BLB

Par l'action « Business #4 » développée par le **Club de l'ESS de l'Artois** : l'édition 2019 a eu pour objectif de renforcer la capacité d'intervention de l'Économie Solidaire et Sociale (ESS) dans les QPV, en partenariat avec la Mission Locale, Pôle emploi et Proch'Emploi. En cohérence avec la direction « création d'activités et emploi » de la CABBALR, le Club met en place une fois par an un événement fort dénommé Busin'ESS (1^{ère} édition en 2016), événement local privilégiant le « réseautage » entre les chefs d'entreprise. Conscient qu'il est nécessaire de multiplier les partenariats et d'ouvrir la dynamique de réseautage pour rendre celle-ci territoriale, le Club consacre le Busin'Ess en premier lieu aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire et aux entreprises conventionnelles du territoire de la CABBALR, mais aussi aux partenaires de l'emploi, aux collectivités et aux porteurs de projets. Les



Évènement du 3 octobre 2019 - temps fort

objectifs de cet événement sont de mieux connaître les entreprises de son secteur, d'élargir son réseau, de trouver de nouveaux partenaires et de nouveaux clients. Après chaque Busin'ESS, de nouvelles coopérations économiques se forment et des nouvelles structures souhaitent rejoindre le Club. Lors du Busin'ESS « les circuits courts de l'emploi », organisé en 2019 en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Pôle Emploi, Proch'emploi, la Mission Locale (et financé par la CGET et le Conseil Régional des Hauts de France dans le cadre du Contrat de ville), la présence et les retours des différentes structures présentes ont conforté le constat établi les

années précédentes : la connaissance de son écosystème économique, la mise en réseau des différents acteurs du territoire, la coopération et la mutualisation des compétences sont des éléments primordiaux pour conforter une entreprise et favoriser le développement économique et social d'un territoire. Le fonctionnement actuel du Club des entrepreneurs ESS de l'Artois repose essentiellement sur le bénévolat. Avec une vingtaine de structures adhérentes, la valorisation annuelle 2019 du bénévolat est estimée 650 heures pour l'ensemble des membres. L'engagement de chaque membre du club participe à la mise en place d'un « territoire coopératif » et préfigure un véritable Pôle Territorial de Coopération Économique. Il repose essentiellement sur la réciprocité entre les membres, sur la confiance et la force du réseau de ses partenaires associés.

3.2. Pilier Cohésion sociale

Ce pilier du Contrat de ville vise à répondre aux différentes problématiques sociales que concentrent les quartiers prioritaires en réduisant la pauvreté et en favorisant l'égalité des chances pour les habitants, avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes.

Ainsi, différentes priorités d'intervention ont pour objectif de soutenir la construction éducative de l'enfant et du jeune, de soutenir la fonction parentale et de développer l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires. A ce titre, l'appel à projets 2019 a retenu 3 priorités d'intervention :

- Priorité 4 : soutenir les initiatives favorisant l'inclusion numérique des publics les plus fragiles pour les démarches du quotidien, pour la E-administration et pour la recherche d'emploi,
- Priorité 6 : amorcer les actions de prévention et éducation à la santé à destination des habitants des QPV en préfiguration au Contrat Local de Santé sur l'agglomération
- Priorité 7 : Appuyer les actions d'innovation sociale au sein des quartiers prioritaires : pour mieux faire société, pour favoriser l'inclusion des habitants les plus fragiles, pour favoriser les comportements citoyens, améliorer l'ambiance es quartiers le prévenir à long terme la délinquance
- Priorité 10 : Expérimenter dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire par une action décloisonnée des acteurs et conforter les Programmes de Réussite Educative

		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques Pol Ville
Projets soutenus	96	717 269 €	1 595 490 €
Porteurs de projets	45		

Education

Priorité 10.1. Prévention illettrisme précoce

- Lectures à partager à Auchel (Ville)
- Actions Educatives Familiales en Bruaysis (AFP2i)

Priorité 10.2 Inclusion sociale et professionnelle

- Class'Départ 6 (L'Envol)
- Être parents, être actif ! à Bruay-la-Buissière (AHI)
- Le savoir au service de l'inclusion à Calonne-Ricouart (Ville)
- Opération Ville Vie Vacances à Bruay-la-Buissière (Office de la Jeunesse)

Priorité 10.3 Réussite éducative

- PRE à Béthune, Bruay-La-Buissière, Divion, Barlin, Marles-les-Mines, Auchel, Calonne-Ricouart, Lillers
- Réussir sa scolarité à Bruay-La-Buissière (Office de la Jeunesse)
- Préparation à la première rentrée en maternelle à Lillers (Ville)
- Tous au bord de l'eau à Barlin (Découverte Pêche et Protection des Milieux)
- Soutien aux jeunes parents à Barlin (CCAS)
- Toi-Nous = Toi enfant, et nous parents à Marles-les-Mines (Ville)
- L'école en famille à Auchel (Ville)
- Le Quai des Mêmes à Auchel (Ville)
- Parentalité et collectif familles Action Familles à Lillers (Solillers)
- Séjour collectif vacances familles à Calonne-Ricouart (Ville)

Education		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques POV
Projets soutenus	23	295 733 €	773 782 €
Porteurs de projets	13		

Le volet éducatif représente un axe fort du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération. Huit communes concernées par le Contrat de Ville disposent d'un **Programme de Réussite Educative** (P.R.E.) : Auchel, Barlin, Béthune, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Divion, Lillers et Marles-les-Mines. En moyenne, chaque année, près de 500 enfants âgés de 2 à 16 ans bénéficient d'un accompagnement. Les financements octroyés par l'Etat aux P.R.E. du territoire représentent 400 809 € en 2019 (soit environ 33% du pilier développement social de la programmation du Contrat de Ville), sur un total de dépenses de 842 525 €. De manière générale, les P.R.E. ont favorisé la création d'un partenariat plus étroit entre les acteurs locaux (CCAS, associations, professionnels de santé, etc..) et l'Éducation Nationale.

Les actions de soutien à la parentalité viennent renforcer ce volet éducatif en favorisant un climat familial propice à la réussite éducative. La mobilisation des pères de famille s'avère compliquée. L'action « Tous au bord de l'eau » de l'**association DPPM** propose à titre d'exemple une activité de pêche comme support pour resserrer les liens parents-enfants parvient à capter les pères de famille.

Santé

- Conseil Local de Santé Mental (CABBALR)

Priorité 6.1 Prévention santé

- Prévention et promotion de la santé au sein des quartiers politique de la ville du Bruaysis (MIPPS)
- La prévention, tous concernés à Béthune (Second Départ)

Priorité 6.2 Education santé

- Jeunes et en bonne santé 2019 dans le Bruaysis (AHI)
- Accès à la santé, à la sécurité à Cauchy à la Tour (Ville)
- Sans "T" (Sans Tabou) à Marles-les Mines (Ville)
- Manger Bouger ! à Beuvry (Ville)
- Prévention et bien-être des adolescents à Béthune (Ville)
- Prévention santé des publics précaires à Béthune (Ville)
- Mon bien-être au quotidien à Béthune (Prévert)
- Les îlots de la santé à Nœux-les-Mines (Noeux Environnement)
- Cap santé à Nœux-les-Mines (Prevert)
- Action Bien-être à Lillers (Solillers)
- Intégration citoyenne et promotion de la santé par l'accès au sport à Nœux-les-Mines (Union sportive Nœuxoise)

Priorité 6.3 Accès aux droits à la santé

- Rendre l'usager acteur et responsable de sa santé à Lillers (CCAS)

Santé		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques Pol Ville
Projets soutenus	15	110 140 €	135 624 €
Porteurs de projets	12		

Culture & Sport

Priorité 7.2 Innovation sociale et sport

- Médicasport (UFOLEP)
- Sport Bien-être à Auchel (Ville)
- J'apprends à nager (CABBALR)
- Pars, Cours, Sport ! à Bruay-la-Buissière (Ville)

- Cap "Hand'semble" vers les sports à Nœux-les-Mines (Handball Club)

Sport		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques Pol Ville
Projets soutenus	5	56 540 €	63 540 €
Porteurs de projets	5		

Priorité 7.3 Innovation sociale et culture

- Culture et spectacles à Barlin (Ville)
- Lire et Bouger dans son quartier à Barlin (Conseil Citoyen)
- Médiation culturelle et lien social à Houdain (Ne prenez pas racine)
- Créer des liens et prendre un pari pour l'avenir à Auchel (Pyramide)
- Insertion par la culture à Calonne-Ricouart (Ville)
- Cultures urbaines Street art Acte 4 à Lillers (Ville)
- Enfants, parents, professionnels, tous lecteurs ! à Lillers (Ville)
- Résidence d'artistes à Beuvry (Ville)
- Impulsions urbaines à Béthune (Ville)
- Proximité et Diversité culturelle en Terre Noeue à Nœux-les-Mines (Office culturel de Noeux)
- Paysages sonores en Terre Noeue à Nœux-les-Mines (Ville)
- Passe-moi ta recette ! « Projet culino-solido-culturel » à Bruay-la-Buissière (Bookkafé)
- L'Aoûtologie au Mont Liébaut à Béthune (Compagnie Noutique)

Culture		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques Pol Ville
Projets soutenus	13	53 336 €	106 028 €
Porteurs de projets	10		

Les pratiques sportives et l'accès à la culture sont deux leviers d'actions qui permettent réellement de « capter » et de mobiliser les publics dans une dynamique d'insertion.

Numérique

Priorité 7.1 Innovation sociale et numérique

- Accès aux cultures artistique et numérique pour les publics de tous âges à Cauchy-à-la-Tour (Ville)
- La dématérialisation accessible à tous à Marles-les-Mines (Ville)
- Un centre social connecté. La Maison Pour Tous Numérique et Digitale à Lillers (Solillers)
- Mon avenir numérique à Bruay-La-Buissière (Ville)
- E-inclusion : le numérique, une chance pour tous à Nœux-les-Mines (Ville)
- Kiosqu'info à Beuvry (Ville)

Priorité 4.4 Numérique et citoyenneté

- Citoyenneté Numérique Former et Agir (Ligue de l'Enseignement)

Numérique		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques Pol Ville
Projets soutenus	7	0 €	101 869 €
Porteurs de projets	7		

Une action d'éducation aux médias a été lancée à titre expérimental en 2018 et l'action « citoyenneté numérique » a été renforcée en 2019 par la signature d'une CPO entre la Préfecture du Pas de Calais et **la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais**. Cette action a sensibilisé et outillé les professionnels intervenant dans les quartiers pour prévenir des dérives induites par l'usage excessif du numérique.

Environnement et mobilité

Priorité 7.4 Innovation sociale et environnement - économie circulaire – consommation

- Consommons, citoyens !! (AHI)
- Le verger collectif à Divion (Ville)
- Les cultivateurs populaires à Calonne-Ricouart (Les Appartistes)
- Développement d'ateliers à Houdain (CCAS)
- Pour un autre modèle sociétal et/ou économique / Action innovation sociale et solidaire à Lillers (Solillers)

Priorité 7.5 Innovation sociale et mobilité

- De l'Europe à l'Artois pour l'Emploi ! (Léo Lagrange)
- Jeunes en action à Calonne-Ricouart (Ville)
- Goûter la Fabrique à Béthune (Bookkafé)
- Après-midi jeux de société en famille à Auchel (Conseil Citoyen Centre-ville)
- Mobidiag+ (Artois Insertion Mobilité Artois)
- Quartier de la mobilité à Béthune (Artois Insertion Mobilité Artois)
- Bourse au permis de Conduire Automobile à Divion (Ville)
- Bourse au permis à Bruay-la-Buissière (Ville)
- Bourse au permis de conduire automobile 2019 à Béthune - Béthune (Ville)
- Un permis pour un emploi : en route vers l'autonomie à Nœux-les-Mines (Ville)

Environnement - Mobilité		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques POV
Projets soutenus	15	60 964 €	208 799 €
Porteurs de projets	13		

Prévention

Priorité 7.6 Prévention de la délinquance

- Les chantiers mobiles à Bruay (Club de Prévention)
- Montée en compétences et mise en réseau des médiateurs sociaux l'agglomération (France Médiation)
- Engagement pour l'avenir : les valeurs du CMJ à Nœux-les-Mines (Ville)

Prévention		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques POV
Projets soutenus	3	0 €	33 900 €
Porteurs de projets	3		

Accès aux droits

- Développement de l'accès au droit et mise en place d'un parcours de l'accès aux droit (CDAD)
- Autour des droits humains #2 à Bruay-la-Buissière (Office de la jeunesse)
- Pérennisation d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation et développement d'une permanence d'écoute et d'accompagnement psychologique à Nœux-les-Mines (CIDFF)
- Accompagnement global des publics visant à prévenir les risques de perte de logement et le surendettement à Béthune (CIDFF)
- Être une femme aujourd'hui à Auchel (Ville)

Accès aux droits		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques POV
Projets soutenus	5	53.387 €	26.235 €
Porteurs de projets	4		

Les **adultes-relais** et les médiateurs du Club de Prévention assurent une présence humaine dans les quartiers qui a renforcé le sentiment de sécurité des habitants qui y vivent.

Participation des habitants

Priorité 9.1 Rendre acteurs les habitants

- Ça bouge à la MC à Barlin (Conseil citoyen)
- Pour le renouveau de notre quartier ! à Houdain (Conseil citoyen Fosse 7)
- Ateliers d'échanges de savoirs à Auchel (Ville)
- Bouge avec le quartier Renaissance à Beuvry (Conseil Citoyen)
- Fêtes et faites à Beuvry (Conseil Citoyen Renaissance)
- Co-construction du projet d'animation de la vie sociale avec les habitants à Bruay-la-Buissière (Office de la Jeunesse)
- Captation, dynamisation et accompagnement à Haisnes (Actions et services pour un avenir solidaire et animation dans la cité)

Priorité 9.2 Appui aux Conseils Citoyens

- Structuration et montée en compétences des conseils citoyens (AAE62)
- Accompagner les Conseils Citoyens (Ligue de l'enseignement)
- Hub Interasso concept Learning Efficience d'accompagnement à la dynamique (Alysse)

Participation des habitants		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques Pol Ville
Projets soutenus	10	87 169 €	145 713 €
Porteurs de projets	9		

3.3. Pilier Cadre de vie – Renouvellement urbain

Ce pilier du Contrat de ville vise à apporter différentes réponses aux problématiques liées au cadre de vie que connaissent les habitants des quartiers prioritaires, et à leur sentiment ou constat de désengagement des pouvoirs publics dans les QPV.

Ainsi, différentes priorités d'intervention ont pour objectif de soutenir une meilleure gestion des quartiers au quotidien et d'accompagner les habitants dans la rénovation de leur quartier. A ce titre, l'appel à projets 2019 a retenu 2 priorités d'intervention.

- Priorité 5 : Définir le cadre d'une politique intercommunale de Gestion Urbaine de Proximité, du cadre de vie et soutenir les initiatives y concourant
- Priorité 8 : Créer les conditions et amorcer les dispositifs favorisant la transformation sociale dans les quartiers du Programme National de Renouvellement Urbain

Cadre de vie		Subventions droit commun	Subventions crédits spécifiques Pol Ville
Projets soutenus	10	13 005 €	90 133 €
Porteurs de projets	8		

Cadre de vie

Priorité 5.1 Boîte à outils « gestion urbaine de proximité »

- Elaboration d'une boîte à outils GUSP - interco (CABBALR)

Priorité 5.2 Appropriation du quartier par les habitants

- 6T en action : Actions citoyennes dans les quartiers à Marles-les-Mines (Ville)
- Bouge dans ton quartier : journées à destination des familles au sein du quartier prioritaire à Marles-les-Mines (Ville)
- Rue aux enfants, un quartier en action à Bruay-la-Buissière (Office de la Jeunesse)
- Mon quartier et moi à Béthune (Ville)
- Animer le quartier pour une ambiance améliorée et durable Intervention festive à Auchel (Solillers)

Priorité 5.3 Devenir acteur de son cadre de vie

- Graff ton quartier à Barlin (Ville)
- Une jeunesse "plaine" d'idées à Houdain (Ville)
- Portrait nature : pour une gestion responsable du cadre de vie à Lillers (Ville)
- Bien vivre dans son logement - Béthune (Ville)

Accompagnement du Programme National de Renouvellement Urbain

L'avancement du NPNRU en phase de conventionnement avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (cf. chapitre 2.4.3) n'a pas permis de mettre en œuvre en 2019 des actions de concertation, d'appropriation et d'accompagnement des habitants à cette dynamique de changement de leur quartier.

L'annexe 1 – jointe au rapport – apporte une vision de la répartition des actions de la programmation au sein des 10 priorités de la feuille de route du Contrat de Ville 2019-2022.

Conclusion

Le Contrat de Ville a franchi une nouvelle étape en 2019 avec une impulsion souhaitée par l'Etat pour la période 2019-2022 qui doit être saisie par l'ensemble des acteurs du Contrat de Ville comme une opportunité de faire encore « plus et mieux » pour la transformation sociale, économique et urbaine des quartiers prioritaires de la CABBALR.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques validé en 2019 et signé avec l'Etat le 6 mars 2020 confirme l'implication des partenaires du Contrat de Ville pour la période 2019-2022.

Au-delà d'un déploiement des nouveaux dispositifs de l'Etat (les emplois francs par exemple), il confirme les 10 priorités de l'Agglomération en matière de Politique de la Ville et conduira, par conséquent, à une nouvelle déclinaison de ces priorités au travers de conventions opérationnelles (stratégie et plan d'actions) pour les communes concernées qui seront à activer sur la période 2021-2022.

ANNEXE 1

Grille de répartition des actions au sein des 10 priorités de la feuille de route du Contrat de Ville

CONTRAT DE VILLE - GRILLE DES ACTIONS 2019 PAR PRIORITÉ

PRIORITE n°1	PRIORITE n°2	PRIORITE n°3	PRIORITE n°4	PRIORITE n°5	PRIORITE n°6	PRIORITE n°7	PRIORITE n°8	PRIORITE n°9	PRIORITE n°10				
Optimiser la déclinaison de la « Charte Entreprises et Quartiers » dans chaque QPV et son espace vécu	Favoriser et soutenir les nouvelles formes de mise en contact des demandeurs d'emploi et des employeurs potentiels : les « circuits courts » de l'emploi en QPV	Consolider la dynamique impulsée par la Fabrique à Entreprendre (FAE) en matière de création d'activités dans les QPV en favorisant la coopération entre les acteurs et renforcer l'attractivité économique	Soutenir les initiatives favorisant l'inclusion numérique des publics les plus fragiles pour les démarches du quotidien, pour la E-administration et pour la recherche d'emploi	Définir le cadre d'une politique intercommunale de Gestion Urbaine de Proximité, du cadre de vie et soutenir les Initiatives y concourant	Amorcer des actions de prévention et éducation à la santé à destination des habitants des QPV en préfiguration au Contrat Local de Santé sur l'Agglomération	Appuyer les actions d'innovation sociale au sein des quartiers prioritaires : pour mieux faire société, pour favoriser l'inclusion des habitants les plus fragiles, pour favoriser les comportements citoyens, améliorer l'ambiance des quartiers et prévenir à long terme la délinquance	Créer les conditions et amorcer les dispositifs favorisant la transformation sociale dans les quartiers du Programme National de Renouvellement Urbain	Consolider les Conseils Citoyens en leur donnant les moyens d'agir durablement et soutenir les autres formes de participation des habitants dans les actions	Expérimenter dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire par une action « décloisonnée » des acteurs et conforter les Programmes de Réussite Educative				
1.1 Education et orientation scolaire	2.1 Repérage, mobilisation des demandeurs d'emploi et connaissance des besoins :	3.1 Esprit d'initiative et entrepreneuriat	4.1 Apprentissage des habitants - « les savoirs de base du numérique »	5.1 Boîte à outils « gestion urbaine de proximité » :	6.1 Prévention santé	7.1 Innovation sociale et numérique	8.1 Valorisation de la mémoire des quartiers	9.1 Rendre acteurs les habitants	10.1 Prévention illettrisme précoce				
	Le Bus en faveur de l'emploi et de l'insertion - Barlin (CCAS) Construire son projet : "Ressources et vous" - Marles-les-Mines (Ville) Ateliers de dynamisation - Béthune (Les Ateliers de Tisse 1 Lien) Lutte contre l'illettrisme - Béthune (Ville)	Renforcement et développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers - Interco (BGE) Coopérative Jeunes Majeurs - Bruay-la-Buissière (Office de la Jeunesse)		Elaboration d'une boîte à outils GUSP - Interco (CABBALR)	Sans "T" (Sans Tabou) - Marles-les-Mines (Ville) Prévention et promotion de la santé au sein des quartiers politique de la ville - Bruay-la-Buissière (MIPPS) La prévention, tous concernés - Béthune (Second Départ)	Accès aux cultures artistique et numérique pour les publics en QPV de tous âges - Cauchy-à-la-Tour (Ville) La dématérialisation accessible à tous - Marles-les-Mines (Ville) Un centre social connecté. La Maison Pour Tous Numérique et Digitale - Lillers (Sollillers) Mon avenir numérique - Bruay-La-Buissière (Ville) E-inclusion : le numérique, une chance pour tous - Noeux-les-Mines (Ville) Kiosque info - Beuvry (Ville)		Ca bouge à la MC - Barlin (Conseil Citoyen) Pour le renouveau de notre quartier ! - Houdain (Conseil Citoyen Poste 7) Ateliers d'échanges de savoirs - Auchel (Ville) Bouge avec le quartier renouveau - Beuvry (Conseil Citoyen) États et faits - Beuvry (Conseil Citoyen Renouveau) Co-construction du projet d'animation de la vie sociale avec les habitants - Bruay-la-Buissière (Office de la Jeunesse) Captation, dynamisation et accompagnement - Halimes (Actions et services pour un avenir solidaire et animé dans la cité)	Lectures à partager - Auchel (Ville) Actions Educatives Familiales en Bruay-la-Buissière (APP21)				
1.2 Emploi, insertion, formation	2.2 Préparation à l'emploi	3.2 Création, reprise d'entreprises commerciales, artisanales ou de services dans les quartiers	4.2 Actions de médiation numérique au sein des quartiers	5.2 Appropriation du quartier par les habitants	6.2 Education santé	7.2 Innovation sociale et sport	8.2 Habitants et actions de concertation	9.2 Appui aux Conseils Citoyens	10.2 Inclusion sociale et professionnelle				
Business 4 - Interco (Club des Entrepreneurs ESS) Charte Entreprises et Quartiers - Interco (PLIE) Valorisation et Mise en Réseau des entrepreneurs du territoire - Noeux-les-Mines (Artois Initiative)	Actions de sensibilisation à destination d'un public sensible - Interco (PLIE) Une semaine pour un emploi dans le Bâtiment - Interco (PLIE) Sport Aventures Mobilité - Interco (Mission Locale) Théâtre entreprises et quartiers - Interco (Mission Locale) Club Seniors - Interco (Passport Forme) Actions d'accompagnement collectif et/ou individuel sur public ciblé/identifié en QPV "Savoir Être pour savoir Faire ?" - Interco (Via Actus) Booster préparation concours en Bruay-la-Buissière (ADAPEF APP 21) Mobilisation vers l'emploi et accompagnement dans l'emploi - Béthune (AHI)	Consolider et sécuriser l'activité économique au sein des quartiers prioritaires de la ville - Interco (ADAIE) Ma boutique, Mon quartier : Boutiques à l'essai - Interco (Artois Initiative) Shop l'Initiative - Bruay-la-Buissière (Artois Initiative)		6T en action : Actions citoyennes dans les quartiers - Marles-les-Mines (Ville) Bouge dans ton quartier: journées à destination des familles au sein du quartier prioritaire - Marles-les-Mines (Ville) Rue aux enfants, un quartier en action - Bruay-la-Buissière (Office de la Jeunesse) Mon quartier et moi - Béthune (Ville) Animer le quartier pour une ambiance améliorée et durable / Intervention festive - Auchel (Sollillers)	Jeunes et en bonne santé 2019 - Bruay-la-Buissière (AHI) Accès à la santé, à la sécurité - Cauchy à la Tour (Ville) Sans "T" (Sans Tabou) - Marles-les-Mines (Ville) Manger - Bouger ! - Beuvry (Ville) Prévention et bien-être des adolescents - Béthune (Ville) Prévention santé des publics précoces - Béthune (Ville) Mon bien-être au quotidien - Béthune (Privat) Les Buis de la santé - Noeux-les-Mines (Noeux-les-Mines) Cap santé - Noeux-les-Mines (Privat) Action Bien-être - Lillers (Sollillers) Intégration citoyenne et promotion de la santé par l'accès au sport - Noeux-les-Mines (Ligue sportive Noeux-les-Mines)	Médiasport - Interco (UFDLEP) Sport Bien-être - Auchel (Ville) J'apprends à nager - Interco (CABBALR) Pars, Cours, Sport ! - Bruay-la-Buissière (Ville) Cap "Hand'sembable" vers les sports - Noeux-les-Mines (Handball Club)		Structuration et montée en compétences des conseils citoyens - Interco (AAE62) Accompagner les Conseils Citoyens - Interco (Ligue de l'enseignement) Hub Interasso concept Learning Efficiency d'accompagnement à la dynamique - Interco (Alysse)	La Classe Départ 6 - Interco (L'Envol) Être parent, être actif - Bruay-la-Buissière (AHI) Le savoir au service de l'inclusion - Calonne-Ricouart (Ville) Opération Ville Vie Vacances - Bruay (Office de la Jeunesse)				
1.3 Soutien aux initiatives locales / mécénat solidaire / médiation	2.3 Innovation dans la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emplois :	3.3 Susciter et accompagner les nouveaux types d'activités	4.3 Numérique et employabilité	5.3 Devenir acteur de son cadre de vie	6.3 Accès aux droits à la santé	7.3 Innovation sociale et culture	8.3 Appropriation du projet par les habitants	9.3 Promotion – valorisation des initiatives citoyennes :	10.3 Réussite éducative				
	Découverte des métiers de l'armée de l'air - Interco (CABBALR)	Boutique Partagée : La Maison, Une boutique qui se partage - Interco (Artois Initiative)		Graffiti quartier - Barlin (Ville) Une jeunesse "plaine" d'idées - Houdain (Ville) Portrait nature : pour une gestion responsable du cadre de vie - Lillers (Ville) Bien vivre dans son logement - Béthune (Ville)	Rendre l'usager acteur et responsable de sa santé - Lillers (CCAS)	Accès aux cultures artistique et numérique pour les publics en QPV de tous âges - Cauchy-à-la-Tour (Ville) Culture et spectacles - Barlin (Ville) Lire et bouger dans son quartier - Barlin (Conseil Citoyen) Médiation culturelle et lien social - Houdain (Ne prenez pas peur) Créer des liens et prendre un pari pour l'avenir - Auchel (Pyramide) Insertion par la culture - Calonne-Ricouart (Ville) Cultures urbaines Street art Acte 4 - Lillers (Ville) Enfants, parents, professionnels, tous lecteurs ! - Lillers (Ville) Résidences d'artistes - Beuvry (Ville) Impulsions urbaines - Béthune (Ville) Proximité et Diversité culturelle en Terre Noeuv - Noeux-les-Mines (Office culturel de Noeux) Paysages sources en Terre Noeuv - Noeux-les-Mines (Ville) Passe-moi ta recette ! - Projet culinaire-solidaire-culturel - Bruay-la-Buissière (Thalys)		PRE - Béthune, Bruay-La-Buissière, Divion, Barlin, Marles-les-Mines, Auchel, Calonne-Ricouart, Lillers Réussir sa scolarité - Bruay (Office de la Jeunesse) Préparation à la première rentrée en maternelle - Lillers (Ville) Soutien aux jeunes parents - Barlin (CCAS) Toi-Nous - Toi enfant, et nous parents - Marles-les-Mines (Ville) L'école en famille - Auchel (Ville) Parentalité et collectif familles Action Familles - Lillers (Sollillers) Séjour collectif vacances familles - Calonne-Ricouart (Ville) Le Quai des Mômes - Auchel (Ville) Tous au bord de l'eau - Barlin (DDPM)					
	3.4 Faciliter l'accès aux outils de financement :	4.4 Numérique et citoyenneté				7.4 Innovation sociale et environnement - économie circulaire - consommation	8.4 Accompagnement des habitants directement concernés						
	Cap Quartiers - Interco (Pas de Calais Actif)	Citoyenneté Numérique Former et Agir - Interco (Ligue de l'Enseignement)			Conseil Local de Santé Mental - Interco (CABBALR)	Consommation, citoyens !! - Interco (AHI) Le verger collectif - Divion (Ville) Les cultivateurs populaires - Calonne-Ricouart (Les Appartistes) Développement d'ateliers - Houdain (CCAS) Pour un autre modèle social et/ou économique / Action innovation sociale et solidaire - Lillers (Sollillers) Engagement pour l'avenir : les valeurs du CMJ - Noeux-les-Mines (Ville)							
	3.5 Assurer et conforter l'accueil et l'implantation d'activités					7.5 Innovation sociale et mobilité							
						De l'Europe à l'Artois pour l'Emploi! - Interco (Léo Lagrange) Jeunes en action - Calonne-Ricouart (Ville) Goûter la Fabrique - Béthune (Booklab) Après-midi jeux de société en famille - Auchel (Conseil Citoyen Centre ville) Mobili@ge - Interco (Artois Initiatives Mobilité Artois) Quartier de la mobilité - Béthune (Artois Insertion Mobilité Artois) Bourse au permis de conduire Automobile - Divion (Ville) Bourse au permis - Bruay-la-Buissière (Ville) Bourse au permis de conduire automobile 2019 - Béthune - Béthune (Ville) Un permis pour un emploi : ça rime avec l'automobile - Noeux-les-Mines (Ville)							
	3.6 Attractivité économique des quartiers					7.6 Prévention de la délinquance	Accès aux droits						
	Accompagner à la transformation numérique les entreprises artisanales des QPV - Interco (CMA)					Les chantiers mobiles - Bruay (Club de Pré) Montée en compétences et mise en réseau des médiateurs sociaux l'agglomération - Interco (France Médiation) Engagement pour l'avenir : les valeurs du CMJ - Noeux-les-Mines (Ville)	Développement de l'accès au droit et mise en place d'un parcours de l'accès au droit - Interco (CDAD) Autour des droits humains #2 - Bruay-la-Buissière (Office de la Jeunesse) Prémiosation d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation et développement d'une permanence d'écoute et d'accompagnement psychologique - Noeux-les-Mines (CIDFF) Accompagnement global des publics visant à prévenir les risques de perte de logement et le surendettement - Béthune (CIDFF) Être une femme aujourd'hui - Auchel (Ville)						

ANNEXE 2
Protocole d'engagements réciproques et renforcés 2019-2022

**AVENANT AU CONTRAT DE VILLE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

Protocole d'engagements renforcés
et réciproques 2019-2022

Juillet 2019

PREAMBULE

Prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le **Contrat de Ville** pour la période 2015-2020 détermine, sur les bases d'un diagnostic territorial, les enjeux, objectifs stratégiques et opérationnels visant à limiter les écarts de développement constatés entre les quartiers prioritaires et l'agglomération et ceci sur différentes thématiques :

- Emploi et développement économique
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion Sociale

La loi de finances 2019 du 21 décembre 2018 a prolongé les contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 entraînant ainsi :

- Un maintien des périmètres en QPV jusqu'à cette date,
- Un maintien des mesures fiscales accordées spécifiquement aux QPV,
- Une réaffirmation de l'engagement de l'Etat.

Une circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la "mobilisation nationale pour les habitants des quartiers" qui avait été présentée en conseil des ministres du 18 juillet 2018. Elle présente la nécessité de rénover les contrats de ville par la signature d'un « **protocole d'engagements renforcés et réciproques** » avec l'ensemble des signataires, document à annexer aux contrats de ville.

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, ci-après dénommée CABBALR, a mis à profit le travail d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville en 2018 pour produire un document-cadre unique validé par délibération du Conseil du 19 septembre 2018 après avis favorable du Comité de Pilotage du Contrat de Ville réuni le 4 juillet 2018. Ce document-cadre agrège et harmonise les stratégies des contrats de ville de l'ex Artois Comm. et de l'ex Artois-Lys qui avaient été signés avec l'Etat et les partenaires mobilisés au cours du 1^{er} semestre 2015. Il se décline en « feuille de route » présentant les 10 priorités pour le territoire à poursuivre jusqu'au terme du Contrat de Ville.

Le Contrat de Ville fait l'objet d'engagements de nombreux partenaires qui, au travers de ce nouveau protocole 2019-2022, réaffirment leur mobilisation renforcée en direction des QPV en s'appuyant notamment :

- sur les résultats du bilan mi-parcours du Contrat de Ville,
- sur la feuille de route établie par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de son rôle de pilotage du Contrat définissant 10 priorités d'intervention pour la période,
- sur leurs politiques et moyens respectifs orientés vers les quartiers prioritaires.

Les documents de référence

Cet avenant qui sera annexé au Contrat de Ville s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- *Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)*
- *Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018)*
- *L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de Ville sur la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - CABBALR (2018)*
- *La feuille de route « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » (2018)*
- *La feuille de route du Contrat de Ville de la CABBALR et ses 10 priorités (2018)*

Article 1 : la Politique de la Ville sur la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane était initialement concerné par deux contrats de ville issus de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 :

- le Contrat de Ville - Artois-Lys - signé le 21 mai 2015
- le Contrat de Ville - Artois Comm. - signé le 10 juin 2015

Dès 2017, après la fusion des EPCI concernés, un appel à projets unique a été initié afin d'appliquer une méthode de travail harmonisée sur la géographie « Politique Ville » du nouveau territoire. A ce jour : 16 quartiers prioritaires représentant près de 36 000 habitants et au 1^{er} janvier 2019, 5 quartiers d'intérêt d'agglomération regroupant près de 4 000 habitants.

Le travail de réalisation du bilan à mi-parcours réalisé en 2018 a produit un document-cadre unique pour l'Agglomération qui se décline en « feuille de route » présentant les 10 priorités à poursuivre jusqu'au terme du Contrat de Ville sur le territoire. Ce cadre d'intervention a été validé par délibération du Conseil communautaire le 19 septembre 2018.

Article 2 : objet du protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022

Ce protocole 2019-2022 constitue une actualisation des engagements entre l'Etat et l'intercommunalité - co-pilotes du Contrat de Ville - au regard de la feuille de route susvisée de la CABBALR et de celle établie par l'Etat dans le cadre de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Il permet aux partenaires signataires de réaffirmer leur façon d'agir dans ces quartiers et de partager leurs priorités d'intervention.

Article 3 : Modalités de gouvernance et de pilotage

La gouvernance du Contrat de Ville impliquant les communes concernées par un ou plusieurs quartiers prioritaires, la CABBALR, l'Etat, les Conseils Citoyens et les autres signataires – la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Tribunal de Grande Instance de Béthune, la CPAM de l'Artois, la Caisse des Dépôts, l'Association Régionale pour l'Habitat des Hauts de France et les bailleurs sociaux, reste inchangée.

Dans le cadre de cette gouvernance, la CABBALR et l'Etat confirme leur rôle de co-pilote du Contrat de Ville. Ils s'assurent de la bonne réalisation du Contrat de Ville et veillent à ce que les Conseils Citoyens « portes voix » des quartiers, puissent en être partie active. L'Etat accompagne également les acteurs du territoire à la prise en compte, selon les besoins identifiés et le contexte réel de chaque quartier, des (nouveaux) dispositifs nationaux adaptés aux territoires fragiles.

Les instances de pilotage mises en place à l'échelle des communes sont également confirmées sur le territoire de la CABBALR. En effet, des conventions opérationnelles communales – déclinaisons du Contrat de Ville - permettent de croiser le projet de cohésion sociale local avec les objectifs établis à l'échelon intercommunal.

Le nouveau terme du Contrat de Ville fixé au 31 décembre 2022 nécessitera une révision de ces conventions opérationnelles et une extension des plans d'actions par quartier pour la période 2021-2022. A cette fin, un temps d'accompagnement sera donc consacré par les partenaires du Contrat de Ville aux communes concernées au plus tard courant 2020.

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville (de dimension intercommunale) est l'instance de validation des orientations prises en faveur de la transformation sociale, économique et urbaine des quartiers. Les orientations et décisions prises par le Comité de Pilotage du Contrat de Ville sont entérinées par délibération des instances communautaires (Bureau et Conseil) pour mise en œuvre ou application.

Le Comité des Financeurs reste l'instance de validation des programmations financières annuelles synthétisant les moyens que mobilise chaque partenaire sur les actions proposées.

Une ingénierie au service de l'animation du Contrat de Ville : la CABBALR met au service du suivi et de l'animation de la feuille de route du Contrat de Ville une ingénierie agissant en synergie avec les délégués du Préfet en direction des communes (qui disposent, elles, de référents élus et techniques Politique de la Ville), des opérateurs (associations, ...), autres acteurs et habitants des quartiers prioritaires.

Les missions d'appui au sein des quartiers sont donc a minima réalisées via un binôme - délégué du Préfet / chargé de mission de l'intercommunalité - auquel sont associés, tant que de besoin et selon les thématiques travaillées, les représentants techniques des autres partenaires signataires du Contrat et/ou d'autres personnes qualifiées issues du territoire, de la commune ou du quartier.

Article 4 : Priorités d'intervention 2019-2022

Une approche globale de l'action publique dans les quartiers prioritaires

Le Contrat de Ville a vocation à mobiliser et adapter, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun puis de mettre en œuvre des instruments qui lui sont propres afin de répondre à des besoins non satisfaits par les outils d'accompagnement en vigueur dans les différentes institutions.

Cette double ambition conduit la CABBALR, l'Etat et leurs partenaires à faire en sorte qu'un déploiement juste et équitable de l'action publique sur le territoire soit mis en œuvre afin de réduire les écarts de conditions de vie entre les habitants des QPV et ceux des autres quartiers du territoire communautaire. Cette volonté de mobiliser en premier lieu les politiques de droit commun est réaffirmée au travers du présent protocole.

Le bilan à mi-parcours a révélé que, malgré les acquis et progrès enregistrés depuis 2015 dans certains domaines (création d'activités, ...), ces écarts existaient toujours ou étaient toujours observés sur le territoire (emploi, éducation, mobilité, logement, ...). Une feuille de route bâtie autour de 10 priorités d'intervention partagée et validée par les acteurs et signataires du Contrat de Ville en juillet 2018 sert désormais de cadre d'intervention (cf. annexe n°2).

Les engagements pour la période 2019-2022

Les engagements de l'Etat

Par le présent protocole, l'Etat s'engage à faciliter la mise en œuvre ou application des programmes nationaux (présentés en annexe 1) adaptés aux situations départementale et locale. Les efforts seront particulièrement portés sur :

- au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle
 - le déploiement du PAQTE
 - le déploiement des emplois francs sur le territoire
 - l'accompagnement des jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle (tutorat, parrainage, ...)
 - le doublement du nombre d'apprentis issus des quartiers
 - le renforcement du nombre de postes d'adultes-relais (155 conventions dans le Pas-de-calais) et postes FONJEP au profit des quartiers (25 postes dans le Pas-de-Calais au titre du fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire)

- au titre de la mixité sociale
 - l'application de la loi SRU (en secteur tendu)
 - éviter la concentration des demandeurs de logement social dans les quartiers

- au titre du logement et du cadre de vie
 - la lutte contre les marchands de sommeil
 - la mise en œuvre du PNRU en anticipant les opérations les plus marquantes pour la transformation des quartiers

- au titre de la solidarité
 - le doublement du nombre de maisons et centres de santé
 - le développement de l'accès au permis de conduire pour favoriser la mobilité

- au titre de l'éducation et de la petite enfance
 - l'activation d'un bonus de 1000€ par place de crèche créée en QPV
 - 100% des classes de CP/CE1 en éducation prioritaire dédoublées
 - la contribution aux stages des élèves de 3^{ème} des quartiers

- au titre de la solidarité territoriale
 - l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine aux communes éligibles

- au titre de l'engagement
 - la formation des acteurs de terrains aux valeurs de la République et à la Laïcité
 - le développement du Service Civique

- au titre de la culture
 - le déploiement des « micro-folies » dans les quartiers
 - le jumelage des institutions culturelles avec les quartiers
 - le développement de la pratique musicale au sein des quartiers / dans les écoles

- au titre du sport
 - des équipements accessibles dans les quartiers
 - mobilisation associative / inclusion par le sport / révéler les talents / transmission des valeurs citoyennes

Les engagements de la CABBALR

La CABBALR s'engage à se saisir des nouveaux dispositifs nationaux qui pourront s'appliquer soit à l'échelle intercommunale (ex : les emplois francs, ...) soit par appropriation d'une des thématiques par un opérateur local qui agira sur un ou plusieurs quartiers (ex : création d'un équipement sportif en QPV). Ces dispositifs seront déployés en cohérence avec la feuille de route territoriale et ses 10 priorités (en annexe 2).

Au travers de ce protocole, elle s'engage aussi à maintenir sur la période concernée deux dispositifs financiers permettant d'agir à la transformation sociale, économique et urbaine des quartiers par un accompagnement des communes, du tissu associatif local et des porteurs de projets économiques :

- le Fonds de Cohésion Sociale pour intervenir en soutien aux actions des Conseils Citoyens, des associations de quartier mais aussi pour déployer à une échelle intercommunale une action locale exemplaire et enfin pour favoriser la qualification des acteurs du Contrat de Ville (formations collectives),
- les Fonds de Concours pour soutenir les projets d'équipement et d'aménagement intervenant dans les quartiers ou leur espace vécu (création ou amélioration d'un service à la population, requalification des espaces publics, ...),
- Les aides à la création et au développement des TPE en quartiers prioritaires,
- Les aides à la création et au développement en économie sociale et solidaire en quartiers prioritaires.

La CABBALR poursuivra ou développera également sur la période d'autres dispositifs de droit commun qui relèvent notamment de ses politiques en matière d'habitat, de santé, d'action sociale, d'aménagement, ... et qui vont concourir au renouveau des quartiers. Parmi ces politiques ou dispositifs, sont identifiés :

- Le déploiement des autorisations de louer dans les quartiers sensibles (marchands de sommeil) suite à l'expérimentation menée sur 3 périmètres (dont Béthune et Lillers) en 2018-2019,
- La mise en œuvre de la convention intercommunale d'attribution (CIA) : la conférence intercommunale du logement (CIL) a défini les enjeux d'attribution des logements et de l'équilibre de peuplement à l'échelle des 100 communes de la CABBALR. Ces thématiques ont aussi largement été abordées, de manière concertée, à l'occasion de la révision du Programme Local de l'Habitat communautaire. Les orientations de la CIL sont les suivantes :
 - Mettre en œuvre une stratégie de mixité à travers la politique d'attribution et de rééquilibrage de l'offre à l'échelle du territoire
 - Favoriser l'attractivité et l'accessibilité du parc social, et améliorer le vivre-ensemble
 - Suivre et évaluer la stratégie de peuplement

La convention intercommunale d'Attribution (CIA) qui en découle, présente des objectifs et un programme d'actions en référence à ces orientations et notamment pour les quartiers en politique de la ville :

- Mieux prendre en compte la mixité sociale dans le processus d'attribution
- Diversifier les profils des occupants
- Mieux identifier les publics prioritaires
- Reloger les ménages suite aux démolitions prévues dans le cadre du NPRU

La CIA a été présentée au Comité Responsable du PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) et fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire en septembre 2019 pour mise en application.

- La Mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur 4 périmètres dont 3 sont situés en quartier prioritaire (Lillers, Auchel et Bruay-La-Buissière),
- Réalisation des études intégrées de rénovation des cités minières prioritaires de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) La cité de la Victoire à Houdain, la cité Anatole-France et cité du Nouveau Monde à Bruay-La-Buissière situées en QPV composent la première série de cités à requalifier en coordination avec les bailleurs sociaux concernés,
- La mise en œuvre de stratégies et schéma adaptés issus de l'Analyse des Besoins Sociaux finalisée en 2019 au travers des compétences du Centre Intercommunal d'Action Sociale installé en 2018,
- La mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) en cours d'élaboration en 2019 et du Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) à venir,
- La mise en œuvre de son projet alimentaire territorial (PAT) arrêté en juin 2019 qui appréhende, parmi l'ensemble des sujets à traiter, la précarité alimentaire et l'accès de tous à une alimentation de qualité.

Les engagements réaffirmés des autres partenaires signataires du Contrat de Ville

LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le Département du Pas-de-Calais assure le déploiement des politiques publiques départementales et les interventions de ses services dans les champs de la prévention et de la protection de l'enfance, de l'insertion, de l'accompagnement des adolescents notamment la prévention du décrochage scolaire et la préparation à l'autonomie, de l'accompagnement des personnes âgées/en situation de handicap et de leurs aidants par les crédits attitrés de droit commun, la mobilisation et participation des professionnels des services de proximité : PMI, services sociaux, CPEF, Maison des Ados, Aide Sociale à l'Enfance, SLAI, Maison de l'autonomie.

Il agit dans les quartiers par

- Une mobilisation des **dispositifs financiers départementaux** particuliers : conférence des financeurs de l'autonomie, soutien des équipements petit enfance et des centres sociaux, aide au permis et à la mobilité (FA), crédits enfance famille, ...
- Un appui au Programme de Rénovation Urbaine en mobilisant son ingénierie dans le champ de sa compétence « voirie » et l'appui des services dans la réflexion sur les projets (PNRU, cœur de ville, ...) au regard de leur connaissance des problématiques et leur capacité à mobiliser les habitants.
- Une mobilisation des mesures de la **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** : accueil inconditionnel des usagers, accompagnement global et coordonné des personnes et familles (réfèrent de parcours), prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, renforcement du suivi et de l'accompagnement du parcours d'insertion des BRSA (dispositif zéro sans accompagnement), actions de soutien à l'enfance et à la parentalité, mobilisation en faveur de l'accès au logement (le logement d'abord), ...
- Un soutien aux **structures sportives et culturelles** engagées dans des actions d'émancipation des habitants des QPV.
- Un soutien à la **modernisation de l'offre de services** offerts aux habitants des QPV (soutien en investissement et offre de service de proximité).

LA REGION HAUTS DE FRANCE

L'intervention régionale en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville.

A. Un partenariat Région / EPCI affirmé et stabilisé jusqu'en 2021.

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'engagement de la Région Hauts-de-France s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville.

Le partenariat régional relatif aux contrats de ville est essentiellement cadré par les délibérations n°20161396 du 13 octobre 2016, n° 20161857 des 13 et 14 décembre 2016, complétée par la délibération 2019.00351 du 28 mars 2019. Ces différentes délibérations fixent les priorités régionales ainsi que le périmètre financier pour la période 2017-2021 pour chaque contrat de ville.

Par ailleurs, suite à l'adoption du Plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de laïcité et des valeurs républicaines par l'assemblée régionale du 28 juin 2018 (délibération n°20180831), la Région contribue aux enjeux de défense des valeurs républicaines, du principe de laïcité et de prévention de la radicalisation. Pour cela elle mobilise l'ensemble des leviers dont elle dispose en complément des actions déjà menées par l'Etat, les collectivités et les acteurs de la société civile et soutient uniquement les projets respectant ces valeurs. Ces thèmes pourront être prioritaires dans les contrats de ville dès la programmation 2020.

Dans le cadre de cet engagement en faveur des quartiers prioritaires, la Région Hauts-de-France s'appuiera sur ses politiques de droit commun (crédits de droit commun, par exemple Hauts-de-France en Fête, dispositifs d'accompagnement aux actions culturelles, de soutien aux milieux associatif et sportif, d'appui à l'efficacité énergétique, ...) et sur son cadre d'intervention en faveur des quartiers de la politique de la ville qui se traduit par les trois dispositifs spécifiques :

- Le Soutien Régional à l'Emploi et à l'Innovation (SREI) : 150.000 € de crédits annuels en fonctionnement et 170.000 € en investissement, pour le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'appel à projets annuel ;
- Le dispositif « Nos Quartiers d'Eté » doté d'une enveloppe régionale, sans réservation par territoire dans le cadre d'un appel à projets annuel régional ;
- Le soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : 4.050.000 €.

En supplément de ces trois dispositifs, 5 millions d'euros au titre des ITI ont été réservés pour les territoires prioritaires de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du PO 2014 – 2021 afin de soutenir des projets liés à la transformation urbaine, écologique et sociale du territoire.

B. Quatre priorités régionales affirmées afin de concourir à la transformation des quartiers :

- ✓ Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers (*Lutte contre l'illettrisme, apprentissage, développement du commerce et de l'artisanat, de l'innovation sociale, insertion par l'économie...*);
- ✓ Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3 (*Economie du partage, développement des circuits-courts, augmentation de la durée de vie des produits, lutte contre le gaspillage, mise à disposition de biens et de services sobres en carbone, lutte contre la précarité énergétique, développement de la mobilité durable...*);
- ✓ Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat (*opérations d'investissement permettant une meilleure organisation urbaine, opérations relevant de la Gestion Urbaine de Proximité...*);

- ✓ Le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) (*soutien de microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité*).

Pour la mise en œuvre de ces priorités, 3 points d'entrée susceptibles de favoriser l'innovation ont été identifiés :

- ✓ Le numérique comme facilitateur d'accessibilité de services, de création de biens communs, de création d'outils de développement économique ;
- ✓ L'innovation sociale ou l'invention de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés ;
- ✓ La participation des habitants : la Région veillera à ce que la participation des habitants soit intégrée aux actions et projets qu'elle subventionne.

LA CAISSE DES DÉPÔTS – BANQUE DES TERRITOIRES

La Caisse des Dépôts apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville. Elle intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts peut intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de Ville.

1. En ce qui concerne le volet économique, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organise autour de trois axes : (a) l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires, (b) le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi et (c) les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).
2. En ce qui concerne le volet urbain, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégie d'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques, ...); les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...); et les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations, ...). D'autre part, les prêts sur Fonds d'Épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers : construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative, ...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ; opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux, ...).
3. En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur Fonds d'Épargne pour le logement social est mobilisable afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la « résidentialisation d'immeubles ».

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents ».

LA CAF DU PAS-DE-CALAIS

La CAF du Pas-de-Calais assure la promotion de la politique d'action sociale nationale et locale, à travers ses deux antennes sociales de proximité (Béthune et Bruay). Elle s'engage dans le cadre du Contrat de Ville de la CABBALR par la mise à disposition de son expertise et son ingénierie sociale :

- Soutien à la politique **petite enfance et parentalité** communautaire
- **Accompagnement social des familles**, et notamment des parents en vue de la scolarisation à 2 ans, dans le cadre des offres de service travail social
- **Accompagnement des centres sociaux et espaces de vie sociale**

Et aussi par la mobilisation des moyens financiers :

- Mobilisation des **prestations de services, appels à projets, subventions d'investissement et fonctionnement**
- Dans le cadre des **subventions d'investissement sur fonds propres**, le pourcentage de cofinancement pourra être majoré de 10 % sur les quartiers politique de la ville dans la limite des disponibilités budgétaires et des arbitrages de l'organisme.

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

L'agence régionale de santé (ARS) porte la compétence générale en matière de politique de santé dans la région, couvrant la santé publique et environnementale, l'organisation de l'offre de soins et les accompagnements médico-sociaux. Dans le cadre d'un pilotage régional unifié, elle a pour mission de définir et mettre en œuvre cette politique dans le respect des priorités de la Stratégie Nationale de Santé, reprises dans le Projet Régional de Santé (PRS) 2018 – 2023.

L'ARS s'attache à déployer une politique de santé territorialisée pour assurer une cohérence avec les spécificités et besoins des populations, au niveau local. Cette stratégie prend en compte la politique de la ville.

Cette démarche se situe dans une continuité avec les PRS précédents (Picardie et Nord-Pas-de-Calais). L'articulation avec la politique de la ville est nécessaire afin de réduire les inégalités territoriales de santé. Elle est déjà en place et à vocation à se poursuivre dans le cadre des contrats de ville renouvelés.

- Dispositifs de droit commun au service de la politique de la Ville
 - Les contrats locaux de santé (CLS)
 - Les conseils locaux de santé mentale (CLSM)
- Thématiques d'intervention prioritaire de l'ARS dans les contrats de Ville
 - Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé par les habitants des quartiers
 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins

LA CPAM DE L'ARTOIS

La CPAM de l'Artois se mobilise avec le soutien de ses partenaires pour favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins. Une attention particulière doit être apportée aux populations confrontées à un contexte social défavorable, dans une logique de réduction des inégalités sociales de Santé. Des collaborations avec les signataires et les acteurs du Contrat de Ville sont engagées, néanmoins de nouvelles initiatives communes restent à développer.

A cet effet, la CPAM de l'Artois propose de contribuer à renforcer les dynamiques créées en faveur des assurés fragilisés ou éloignés du système de santé sur les territoires prioritaires du Contrat de ville, selon trois axes :

La mise à disposition de son expertise en matière d'accès aux droits, à la prévention et aux soins :

- Accès aux droits, à la prévention et aux soins des assurés vulnérables ou éloignés du système de santé issus des territoires prioritaires par des actions attentionnées de communication et de promotion, d'accompagnement personnalisé des assurés ;
- Information et formation collective des acteurs relais, notamment les médiateurs santé et les porteurs de projets des territoires prioritaires, aux dispositifs de l'Assurance Maladie sur les volets accès aux droits, à la prévention et aux soins ;
- Accompagnement et soutien de ces acteurs, par un appui méthodologique, pour qu'ils soient le relais des dispositifs de prévention de l'Assurance Maladie sur les territoires prioritaires (santé bucco-dentaire, prévention du surpoids et de l'obésité infantile ; examens de prévention en santé et suivis post-examens, promotion des dépistages organisés des cancers, ...).

Le déploiement des dispositifs nationaux de l'Assurance Maladie :

- Choix de certains territoires prioritaires du Contrat de Ville par la CPAM de l'Artois pour déployer localement les dispositifs de prévention nationaux de l'Assurance Maladie (santé bucco-dentaire, examens de prévention en santé et suivis post-examens, ...).

Le soutien à la mise en œuvre des priorités du CLS de 2^{ème} génération :

- Renforcement des priorités établies et/ou identification de nouveaux enjeux prioritaires : soutien et accompagnement par la CPAM de l'Artois de la mise en œuvre des actions relevant de son champ de compétence afin qu'elles bénéficient à la population des Quartiers Prioritaires.

LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

La Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France est un établissement public administratif de l'Etat qui représente les intérêts des entreprises artisanales dans la région. A ce titre, la CMA se voit confier des fonctions régaliennes d'enregistrement et de contrôle, un rôle de formation et une mission de développement économique. Dans tous ces domaines, la CMA doit se présenter comme le guichet unique des entreprises de proximité. Tous les publics venant chercher accompagnement et service doivent être reçus comme des clients.

La Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France et ses membres portent un « Contrat de mandature ambitieux » qui établit leurs engagements pour le développement de l'artisanat et de l'emploi dans la région Hauts-de-France. Par ce contrat de mandature, ils déterminent leur feuille de route sur les 5 ans à venir pour faire réussir l'artisanat et conforter la Chambre de métiers et de l'artisanat en tant que Premier partenaire de la première entreprise de France.

Les 5 engagements du contrat de mandature sont :

1. Placer les artisans au cœur de nos préoccupations
2. Renforcer notre présence territoriale
3. Innover pour une communication centrée sur nos clients
4. Développer la formation d'excellence tout au long de la vie
5. Réussir la fusion Hauts-de-France

Le développement des entreprises artisanales dépend de leur capacité d'adaptation aux évolutions de leur environnement dans un secteur en mutation constante.

Agir au plus près des entreprises en nouant des partenariats locaux et en disposant d'antennes et de permanences locales couvrant la totalité de la région est un engagement fort de la CMA Hauts-de-France : **guichet unique de proximité des entreprises, elle constitue la principale force publique d'appui au développement des entreprises.**

L'anticipation des évolutions économiques nécessite une sensibilisation à la démarche d'intelligence économique au sein des entreprises. L'enjeu est donc d'accompagner ces entreprises dans l'innovation, technologique ou non, en faveur d'une meilleure compétitivité, dans leurs difficultés et dans leurs mutations.

L'ASSOCIATION REGIONALE HLM HAUTS DE France -INTER-BAILLEURS

D'une façon générale, avec l'inter-bailleurs, le mouvement Hlm régional se mobilise dans les contrats de ville et participe aux actions suivantes :

- Développer les démarches de prévention et d'accompagnement social des publics fragiles
- Favoriser le pouvoir d'agir et la participation des habitants en soutenant les initiatives citoyennes favorisant la cohésion sociale
- Renforcer l'attractivité et les parcours résidentiels
- Encourager la mixité résidentielle, sociale et fonctionnelle par une offre de logements diversifiés à charges maîtrisées
- Dynamiser l'activité économique et soutien à l'accompagnement vers l'emploi

Il s'implique au quotidien dans la mise en œuvre des annexes au Contrat de Ville :

- Le renouvellement urbain dans les conventions signées avec l'ANRU
- La charte de Gestion Urbaine de Proximité à travers des plans d'action d'abattement de TFPB
- La charte d'insertion, que ce soit de façon réglementaire ou par une politique volontariste

Article 4 : L'évaluation de la période 2019-2022 et du Contrat de Ville

Au cours de l'année 2022 et en complément d'une mesure de la réalisation, des résultats et des effets du dispositif sur l'ensemble de la période 2019-2022, l'évaluation du Contrat de Ville de la CABBALR tentera de répondre au questionnement suivant : « *Quels changements majeurs sont observés dans les quartiers au regard des orientations contenues dans l'avenant rédigé en 2019 ?* » : le référentiel d'évaluation du document-cadre Contrat de Ville de la CABBALR et les indicateurs rattachés à la feuille de route du territoire serviront de trame pour répondre à cette question.

Le socle d'indicateurs retenus pour la mesure des changements opérés dans le cadre du présent avenant est composé du référentiel d'évaluation du Contrat de Ville attaché au document-cadre unique validé en septembre 2018 et de la liste d'indicateurs établis par action prioritaire au sein de la feuille de route opérationnelle locale (annexe 2). Il intégrera ceux établis par l'Etat au titre du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers adaptés aux QPV du territoire.

Fait à Arras le 06 MARS 2020 en deux exemplaires.

Le Préfet du Pas-de-Calais
ou son représentant

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Béthune-Bruay,
Artois Lys Romane
ou son représentant par délégation

Franck BOULANJON
Sous-Préfet
en charge de Cohésion Sociale



Serge MARCELLAK
Vice-Président en charge
de la Politique de la Ville

(Handwritten signatures in black and blue ink)

**ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DE LA MOBILISATION NATIONALE
POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS**

PROGRAMMES NATIONAUX	ACTIONS	TERRITOIRES CIBLES
SECURITE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer 1.300 postes de policiers et gendarmes dans 60 quartiers de reconquête républicaine 2. Création de 185 délégués cohésion police-population contre 151 aujourd'hui (utilisation de réservistes) 3. Création de 39 centres de loisirs jeunes dirigés par des policiers 4. Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés 	Les 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)
MIXITE SOCIALE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Éviter la concentration des demandeurs de logement social dans les quartiers de la Politique de la Ville 2. Appliquer résolument la loi SRU en zones tendues 	Les QPV
LOGEMENT ET CADRE DE VIE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées, 2. Lutte contre les marchands de sommeil, 3. Amplifier le NPNRU 4. Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers 	Essentiellement les quartiers en renouvellement urbain (NPNRU)
SOLIDARITE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022 2. Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés. 3. Améliorer la desserte des quartiers en Ile de France 4. Développer l'accès au permis de conduire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. QPV 2. QPV les plus carencés 3. Ile de France 4. Non précisé (QPV)
EDUCATION ET PETITE ENFANCE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bonus de 1.000 € par place de crèche créée dans le QPV, 2. Création « cités éducatives » dans 60 grands quartiers (accueil petite enfance, santé, temps péri et extrascolaires, PRE,...) 3. Encourager la présence de deux adultes par classes dans les écoles maternelles 4. Augmenter de 3.000 € sur 3 ans de la prime des 60.000 personnels de l'Education Nationale exerçant dans les REP+ 5. 100% des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées en REP et REP+ 6. 30.000 stages aux élèves de 3ème des quartiers 	<ol style="list-style-type: none"> 1. QPV 2/3 : 60 grands quartiers 4. REP+ 5. REP et REP+ 6 : QPV 1. 7/8/9/10 France entière

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi de 150.000 jeunes sans qualification et de 150.000 chômeurs de longue durée, 2. Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers quels que soient leur âge et leur qualification 3. Accompagner 100.000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle (cordées de la réussite, parrainage et tutorat, 4. Offrir un accompagnement aux entrepreneurs (Bpi France) 5. Créer des clauses sociales dans les chantiers dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024 6. Doublement du nombre d'apprentis issus des quartiers 7. Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. National 2. QPV 3. QPV 4. National 5. National 6. QPV 7. National
PREVENTION DES DISCRIMINATIONS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Testing sur les embauches dans les grandes entreprises, 2. S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères 	National
PREVENTION DE LA RADICALISATION	Généralisation des plans d'action locaux de prévention de la radicalisation avec des actions de soutien à la parentalité, renforcement esprit civique, ... avec les maires	Quartier de Reconquête Républicaine QRR
SOLIDARITE TERRITORIALE	Augmentation de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) aux communes	Communes éligibles DSU
SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création de 1.000 postes d'adultes-relais avec un financement Etat à hauteur de 100% du Smic 2. Doublement du nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers 3. 15 millions d'euros pour les associations nationales les plus structurantes, 4. Création de 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale 5. Revalorisation statutaire des travailleurs sociaux 	QPV sauf 5. National
ENGAGEMENT	Formation de 20.000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la Laïcité » Développer le Service Civique	National avec renfort QPV
CULTURE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la Ville, 2. Déployer les Micro-Folies 3. Développer la pratique musicale (orchestre à l'école) 	QPV

PRIORITE n°1 : Optimiser la déclinaison de la « Charte Entreprises et Quartiers / PAQTE » dans chaque QPV et son espace vécu

Dans les QPV, l'appui au développement économique, à la création d'entreprises aux initiatives en faveur de l'emploi constituent une priorité. La Charte Entreprises et Quartiers vise à valoriser et développer de nouveaux projets - nouvelles synergies aux profits des habitants des quartiers prioritaires (collégiens, lycéens, porteurs de projets, demandeurs d'emploi...). En 2018, le PLIE a amorcé le dispositif en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et l'Etat dans l'optique d'une coordination générale des actions sur la période 2019-2020. Cette action évoluera sur la période pour répondre aux exigences du PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises)

► Les publics cibles des actions Chefs d'entreprises, réseaux d'entreprises Responsables d'administrations Responsables de structures d'insertion Associations employeuses	► Les bénéficiaires finaux Collégiens, lycéens et étudiants des QPV Demandeurs d'emploi / porteurs de projet Habitants des QPV
--	---

Points de vigilance : Les actions proposées devront permettre de mobiliser les acteurs économiques et employeurs des QPV, les impliquer dans le montage de projets spécifiques co-construits au profit des habitants des QPV.

1.1 Education et orientation scolaire : actions d'accueil, accompagnement, tutorat de collégiens, lycéens ou étudiants (en entreprise, dans les associations employeuses ou dans les administrations) et facilitant notamment l'accès aux stages des élèves de 3^{ème}.

1.2 Emploi, insertion, formation : actions permettant de mobiliser les entreprises et réseaux d'entreprises (des QPV, des espaces vécus des habitants, du territoire) dans la co-construction de projets spécifiques au bénéfice des habitants en recherche d'emploi dans les quartiers :

- découverte des métiers
- création des conditions pour des stages, périodes d'immersion, parrainages, contrats en alternance, contrats d'apprentissage, ...
- partenariats avec les structures de l'insertion par l'activité économique : accès à des compétences, des services, achats responsables et inclusifs, clauses d'insertion, ...
- méthodes de recrutement sans discrimination

1.3 Soutien aux initiatives locales / mécénat solidaire / médiation : actions qui incitent les entreprises :

- à appuyer techniquement ou à financer les associations intervenant au profit des habitants des quartiers.
- à mettre en œuvre des projets de médiation, prévention de la délinquance, ou d'inclusion sociale.

Indicateurs d'évaluation :

- augmentation du nombre d'accueils réalisés en entreprise / administration
- nombre d'entreprises signataires de la Charte Entreprises & Quartiers et nombre d'actions montées avec elles en faveur des habitants, collégiens, lycéens, DE...
- nombre d'actions locales soutenues ou mises en œuvre par les entreprises, leurs réseaux ou fondations dans le cadre de la programmation
- nombre total de bénéficiaires du dispositif territorial « Charte Entreprises & Quartiers – PAQTE »

PRIORITE n°2 : Favoriser et soutenir les nouvelles formes de mise en contact des demandeurs d'emploi et des employeurs potentiels : les « circuits courts » de l'emploi en QPV

Aujourd'hui, les « schémas » d'accès aux offres d'emploi pour les personnes en recherche d'activité prennent de multiples formes. Dans le but d'accroître les chances de connexion « offre et demande » sur le territoire et de toucher autrement les publics éloignés ou « déçus » par les circuits traditionnels, les acteurs du contrat de ville mettront en œuvre des actions innovantes permettant aux publics des QPV d'accéder à l'emploi.

<p>► Les publics cibles des actions</p> <p>DE de longue durée, notamment les plus de 50 ans</p> <p>DE inscrits depuis moins d'un an</p> <p>Bénéficiaires du RSA</p> <p>Jeunes déscolarisés</p> <p>Femmes</p> <p>Seniors.</p>	<p>► Les filières métiers à investir</p> <p>Numérique</p> <p>Services à la personne</p> <p>Bâtiment et travaux publics</p> <p>Commerce/Artisanat</p> <p>Industrie</p> <p>Transport logistique</p> <p>Restauration</p>
--	---

Points de vigilance : Les actions devront viser un déploiement au sein de plusieurs QPV afin de favoriser l'accès du plus grand nombre d'habitants aux initiatives. Les opérateurs devront s'assurer en amont du potentiel de public à mobiliser et contacter à cette fin les différents prescripteurs et les services des communes. Les projets devront permettre d'identifier par QPV des « cohortes » de demandeurs d'emploi non-inscrits dans un parcours qui seront suivis jusqu'au terme de leur projet personnel/professionnel.

2.1 Repérage, mobilisation des demandeurs d'emploi et connaissance des besoins : actions permettant l'identification des publics en lien avec le réseau des prescripteurs et/ou permettant un contact direct avec les habitants. Les leviers tels que le sport, la culture, le numérique pourront être activés. Seront également proposées des actions d'analyse des attentes des demandeurs d'emploi en termes de formation, de compétences, de freins à l'emploi.

2.2 Préparation à l'emploi : actions de préparation à l'emploi : mise en évidence des savoir-être et des savoirs faire, développer la mobilité des publics et en lever les freins, mise au point de projets de formation et de projets professionnels « sur mesure », préparation / vérification des prérequis à l'exercice d'un métier et pré qualification des publics. Préparation des publics à l'accès à l'emploi dans le cadre des clauses d'insertion

2.3 Innovation dans la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emplois : Toute action innovante favorisant l'accès direct ou indirect à l'emploi (actions combinées, forme d'intervention, mobilisation des acteurs de la Charte Entreprises et Quartiers, médiation emploi...).

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de demandeurs d'emploi identifiés, intégrés et ayant suivi une action ou parcours préparatoire à l'emploi
- nombre de demandeurs d'emploi ayant eu accès à un emploi direct, une formation ou ayant mis au point un projet professionnel grâce à une action de la programmation
- nombre de nouveaux publics intégrés à un parcours vers l'emploi grâce à la mise en réseau des acteurs

PRIORITE n°3 : Consolider la dynamique impulsée par la Fabrique à Entreprendre (FAE) en matière de création d'activités dans les QPV en favorisant la coopération entre les acteurs et renforcer l'attractivité économique

Un axe majeur du projet de développement économique de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane vise l'émergence et la création d'entreprises et d'activités. Cette stratégie doit se décliner au sein des QPV tant pour mobiliser les habitants à la prise d'initiatives que pour redynamiser et valoriser l'activité économique.

<p>► Les publics cibles des actions :</p> <p>Les collégiens, lycéens et étudiants Les demandeurs d'emploi Les créateurs Les salariés en réorientation pro.</p>	<p>► Les activités au service des habitants :</p> <p>Le commerce L'artisanat Les activités de l'économie sociale et solidaire, de l'économie collaborative L'agriculture « urbaine »</p>
--	--

***Points de vigilance** : Afin de garantir la cohérence du programme qui sera mis en œuvre, chaque opérateur devra veiller à la planification de ses actions dans un programme concerté avec les autres opérateurs, à la coordination de son ou ses actions avec les dispositifs de droit commun et avec celles retenues dans le cadre du contrat de ville, à la communication sur ses projets tant auprès des habitants, des communes, des partenaires et de la Communauté d'agglomération.*

3.1 Esprit d'initiative et entrepreneuriat : actions permettant de développer l'esprit d'initiatives et l'entrepreneuriat chez les jeunes scolarisés ou fréquentant les structures jeunesse / centres sociaux ou structures équivalentes, chez les femmes, le grand public ;

3.2 Création, reprise d'entreprises commerciales, artisanales ou de services dans les quartiers : actions encourageant le maintien ou l'implantation d'activités dans les quartiers, notamment en rez-de-chaussée, pouvant favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers ainsi que la qualité de vie et l'accès à des services pour les habitants

3.3 Susciter et accompagner les nouveaux types d'activités : actions de l'économie sociale et solidaire, de l'économie collaborative ou de l'agriculture urbaine (sous forme pérenne ou temporaire) au bénéfice des habitants des quartiers

3.4 Faciliter l'accès aux outils de financement : actions favorisant l'accès aux financements pour les porteurs de projet

3.5 Assurer et conforter l'accueil et l'implantation d'activités : actions d'analyse du tissu économique et de valorisation de l'offre immobilière publique et privée au sein des quartiers

3.6 Attractivité économique des quartiers : actions visant à donner une image positive des quartiers et valorisant les opportunités économiques auprès des habitants, porteurs de projet...

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de jeunes /de femmes sensibilisé(s) à l'esprit d'initiative et à l'entrepreneuriat
- nombre d'entreprises / activités maintenues ou créées dans les QPV grâce aux actions spécifiques de la programmation / volume de financements mobilisés pour permettre ces implantations et nombre d'emplois associés

PRIORITE n°4 : Soutenir les initiatives favorisant l'inclusion numérique des publics les plus fragiles pour les démarches du quotidien, pour la E-administration et pour la recherche d'emploi

La digitalisation de toutes les démarches administratives sera bientôt une réalité. Les difficultés économiques et sociales existantes ne doivent pas être davantage aggravées par une exclusion (renoncement aux droits, etc.) provoquée par le numérique. Les acteurs du contrat de ville mettront en œuvre des actions innovantes permettant aux publics des QPV d'appréhender le numérique et ses usages au quotidien, pour s'impliquer dans la vie de leur quartier, pour faire valoir leurs droits, pour accéder à l'emploi...

► Les publics cibles des actions : Les demandeurs d'emploi Les jeunes, adultes ou seniors en situation de précarité	► Les acteurs au service des habitants : Opérateurs de l'emploi Centres sociaux ou structures équivalentes Associations
---	--

***Points de vigilance :** Seront privilégiés les opérateurs proposant des actions spécifiques d'inclusion numérique. Ils devront veiller à proposer des démarches permettant de mesurer les progrès des publics accompagnés (hors assistance ponctuelle). La Communauté d'Agglomération et ses partenaires agiront pour permettre aux acteurs d'accéder aux ressources numériques du territoire.*

4.1 Apprentissage des habitants - « les savoirs de base du numérique » : actions permettant les apprentissages du numérique au habitants les plus éloignés des pratiques (accompagnements collectifs).

4.2 Actions de médiation numérique au sein des quartiers en faveur de l'accès aux droits, au logement, aux aides, à la vie associative et aux loisirs, à la consommation responsable et accompagnement aux démarches E-administratives des publics fragiles.

4.3 Numérique et employabilité : actions facilitant l'accès à l'emploi par un accompagnement au numérique spécifique « amont » dans des lieux dédiés ou dans des tiers-lieux : se construire une « E-réputation sur le web », un CV numérique....

4.4 Numérique et citoyenneté : actions encourageant le maintien ou renforcement du lien social ou permettant aux habitants des QPV de développer des savoir-faire communs, de nouvelles pratiques collaboratives et de s'impliquer dans la démocratie locale.

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de personnes accompagnées en parcours d'apprentissage numérique
- nombre d'espaces de médiation numérique et de bénéficiaires d'actions de médiation numérique
- nombre de personnes accompagnées dans un parcours numérique en faveur de l'emploi
- Nombre d'actions collaboratives développées grâce au numérique

PRIORITE n°5 : Définir le cadre d'une politique intercommunale de Gestion Urbaine de Proximité, du cadre de vie et soutenir les initiatives y concourant

Le territoire a peu investi le champ de la gestion urbaine de proximité. Dans l'attente de modalités de gestion harmonisées et partagées à l'échelle des QPV du territoire que la Communauté d'Agglomération envisage d'initier, les opérateurs peuvent être des précurseurs et facilitateurs à la mise en place de dispositifs impliquant les habitants des quartiers à l'amélioration du cadre de vie et de leur quotidien.

<p>► Les publics cibles des actions :</p> <ul style="list-style-type: none">Les services municipauxLes acteurs associatifs des QPVLes bailleurs sociauxLes habitants	<p>► Les bénéficiaires finaux :</p> <ul style="list-style-type: none">Habitants des quartiersUsagers des quartiersCollectivités
---	---

Points de vigilance : Sont exclues du champ de l'appel à projets, les actions éligibles aux financements de l'ANRU dans le cadre des conventions de rénovation urbaine et les actions des bailleurs HLM entrant dans le champ des contreparties de l'abattement de la TFPB.

5.1 Boîte à outils « gestion urbaine de proximité » : actions permettant de proposer aux acteurs des quartiers (services municipaux, bailleurs sociaux, associations...) des outils – conseils favorables à l'amélioration « continue » du cadre de vie

5.2 Appropriation du quartier par les habitants : actions permettant aux habitants de porter une attention nouvelle aux composantes de leur cadre de vie : re-voir, discerner, prendre conscience, mener des travaux mémoriels à partager...

5.3 Devenir acteur de son cadre de vie : actions permettant aux habitants d'influencer par leurs propres comportements l'aspect du quartier, de prendre part à la gestion du quartier, de mener une action d'amélioration du cadre de vie :

- végétalisation des quartiers : actions d'embellissement des espaces verts, jardins partagés, etc. impliquant les habitants à toutes les étapes
- investir l'espace public autrement (respect, animations, prévention des incivilités...)
- amélioration de la gestion des déchets, de la propreté urbaine

Indicateurs d'évaluation :

- mise à disposition d'outils d'accompagnement au service des acteurs des QPV
- nombre d'habitants impliqués dans des actions d'appropriation des quartiers
- nombre d'habitants impliqués dans des actions d'amélioration du cadre de vie et nombre d'espaces dans les quartiers ayant bénéficié d'une action d'amélioration

PRIORITE n°6 : Amorcer des actions de prévention et éducation à la santé à destination des habitants des QPV en préfiguration au Contrat Local de Santé sur l'Agglomération

La Contrat Local de Santé en cours d'élaboration doit fixer le nouveau cadre d'intervention des acteurs de la santé sur l'ensemble de l'espace communautaire en tenant compte des diversités territoriales et des situations sanitaires et sociales. Le contrat de ville doit ainsi permettre de mettre en œuvre des actions de préfiguration vers les publics fragiles des quartiers prioritaires et de nourrir le contenu du CLS sur cette géographie spécifique.

<p>► Les publics cibles des actions : Les habitants les plus démunis Enfants – jeunes – personnes âgées Personnes isolées Personnes fragiles au regard de la santé mentale</p>	<p>► Les lieux supports : Ecoles – collèges – lycées Lieu de travail CCAS, centres sociaux, espaces de vie sociale... Lieux d'accueil jeunes enfants... Manifestations</p>
---	---

***Points de vigilance :** Dans le montage de son projet, l'opérateur veillera à établir un diagnostic des besoins, à définir les résultats attendus par public cible et à préciser les conditions de mise en œuvre du projet favorisant l'implication des habitants dans leurs parcours santé (y compris la santé mentale).*

6.1 Prévention santé : les opérateurs proposeront des actions visant à anticiper ou limiter l'impact des problèmes de santé des individus, (prévention des conduites addictives par exemple) : les préventions primaire et secondaire seront à privilégier.

6.2 Education santé : les opérateurs proposeront des actions visant à accompagner les publics (personnes et groupes) vers des comportements favorables à leur santé (entretenir et développer son capital « santé », améliorer sa qualité de vie).

6.3 Accès aux droits à la santé : les actions permettant un meilleur accès aux droits en matière de santé des habitants pourront être développées.

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de personnes intégrées à un parcours santé dans le cadre d'actions spécifiques
- nombre de personnes sensibilisées aux problématiques de santé
- nombre de personnes ayant bénéficié d'une action santé de type dépistage,
- nombre de personnes ayant bénéficiées d'actions combinées (sport / santé, alimentation / santé...)
- nombre de personnes « prises » en charge dans une démarche d'accès aux droits à la santé

PRIORITE n°7 : Appuyer les actions d'innovation sociale au sein des quartiers prioritaires : pour mieux faire société, pour favoriser l'inclusion des habitants les plus fragiles, pour favoriser les comportements citoyens, améliorer l'ambiance des quartiers et prévenir à long terme la délinquance

Le but est de traiter une problématique sociale identifiée dans les quartiers par de nouveaux angles d'attaque. L'innovation ne signifie pas forcément « créer du nouveau ». C'est aussi « ré inventer » avec ou à partir de l'existant. L'objectif recherché par l'opérateur et ses partenaires sera tout de même de créer une rupture avec ce qui se pratique jusqu'alors : substituer une composante d'un projet par une autre, combiner des actions entre-elles, adapter la forme de l'intervention (support numérique, immersion dans une structure...), son ampleur (moyens affectés...) ou sa géographie (« hors les murs » / hors quartier...), co-construire avec les futurs bénéficiaires...

► Les publics cibles des actions : Les habitants Les jeunes (notamment les jeunes filles)	► Les leviers prioritaires : Numérique Sport Culture Mobilité Environnement -Eco. circulaire - réemploi
---	--

Points de vigilance : L'opérateur veillera à expliquer dans le projet présenté ce qui se pratiquait jusqu'à présent, les résultats obtenus qu'il considère comme non, peu ou pas assez satisfaisants et comment il compte les « améliorer » par une pratique d'innovation sociale.

7.1 Innovation sociale et numérique : les opérateurs proposeront des actions utilisant le numérique comme levier d'inclusion sociale

7.2 Innovation sociale et sport : les opérateurs proposeront des actions utilisant le sport (pratiques, performances, accès...) comme levier d'inclusion sociale

7.3 Innovation sociale et culture : les opérateurs proposeront des actions utilisant la culture (pratiques, performances, accès...) comme levier d'inclusion sociale

7.4 Innovation sociale et environnement - économie circulaire - consommation : les opérateurs proposeront des actions utilisant l'environnement – l'économie circulaire – la consommation comme leviers d'inclusion sociale

7.5 Innovation sociale et mobilité : les opérateurs proposeront des actions utilisant la mobilité comme levier d'inclusion sociale

7.6 Prévention de la délinquance : les opérateurs proposeront des actions favorisant l'accès au droit des jeunes, de actions qui valorisent la représentation et compétences des jeunes filles (12-25 ans) mais aussi celles qui favorisent la réappropriation de l'espace public pour prévenir les actes d'incivilité et favoriser la tranquillité publique

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de personnes impliquées dans une action innovante utilisant le numérique
- nombre de personnes impliquées dans une action innovante utilisant le sport
- nombre de personnes impliquées dans une action innovante utilisant la culture
- nombre de personnes impliquées dans une action innovante utilisant l'environnement
- nombre de publics ayant bénéficié d'une nouvelle action de prévention de la délinquance

PRIORITE n°8 : Créer les conditions et amorcer les dispositifs favorisant la transformation sociale dans les quartiers du Programme National de Renouvellement Urbain

Les quartiers du Mont Liébaut à Béthune et Le Centre à Bruay-la-Buissière vont bénéficier d'un Nouveau Projet de Renouvellement Urbain, dont la mise en œuvre sera activée en 2019. Ce programme vise à apporter aux quartiers des leviers pour redevenir attractifs et attrayants, et leur redonner un rôle réel dans la vie des villes. Cela passera par la réalisation d'opérations de démolitions, réhabilitations ou résidentialisations des résidences d'habitat social, de requalification d'espaces publics, de création de places, chemins, trames vertes, de création d'équipements de services à la population ou de développement économique, etc.

► Les publics cibles des actions : Les habitants	► Les lieux à investir : Espaces publics Maison du Projet Manifestations spécifiques Evènementiels du quartier
---	--

Points de vigilance : Les actions proposées dans ce cadre ne concerneront que les quartiers NPRU. Afin de garantir la cohérence avec leur contexte particulier une nécessaire articulation avec les organes de direction du NPRU est indispensable de façon à caler au mieux, par exemple, la temporalité de la mise en œuvre de l'action.

8.1 Valorisation de la mémoire des quartiers : les opérateurs proposeront des actions faisant le lien entre le quartier d'antan ou de maintenant et le futur quartier ; donner aux habitants l'occasion d'exprimer leur vécu dans le quartier, leur attachement ou leur détachement, mais aussi les amener à se projeter en tant qu'habitant dans leur quartier renouvelé ;

8.2 Habitants et actions de concertation : proposer des modes de faire innovants pour amener les habitants à participer en tant que citoyens aux discussions sur le projet ; de mener des actions préparatoires pour leur donner des clés de compréhension sur les sujets du projet, sur leur rôle, etc.

8.3 Appropriation du projet par les habitants : expliquer autrement le projet par exemple en créant des supports avec les habitants (outil numérique, maquette, panneau de chantier...), en animant des temps spécifiques à la Maison du Projet...

8.4 Accompagnement des habitants directement concernés : La démarche de relogement des ménages de la résidence Artois (Bruay) est engagée. Il peut s'agir d'une période difficile à appréhender par les habitants concernés : comment identifier et exprimer ses besoins, au-delà des habitudes... comment apprécier les solutions de relogement proposées, au-delà de l'appréhension du départ ?... Comment ne pas perdre contact avec les voisins ?... Les opérateurs proposeront des actions facilitant cette transition.

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de personnes impliquées dans une action de transformation sociale et urbaine sur le Mont-Liébaut à Béthune
- nombre de personnes impliquées dans une action de transformation sociale et urbaine sur le Centre à Bruay

PRIORITE n°9 : Consolider les Conseils Citoyens en leur donnant les moyens d'agir durablement et soutenir les autres formes de participation des habitants dans les actions

Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, permettre aux jeunes de s'émanciper et de développer leur esprit d'initiative, susciter les pratiques collaboratives au bénéfice de la transformation des quartiers... : les conseils citoyens constituent des espaces de dialogue entre décideurs, partenaires associatifs et habitants. La programmation doit être mise à profit pour consolider ces instances, leur permettre de s'inscrire au mieux dans « l'action ». Elle permettra également de valoriser les meilleures initiatives transférables de quartier en quartier.

► Les publics cibles des actions : Les Conseils Citoyens Les habitants des quartiers	► Les leviers prioritaires : Toutes thématiques
---	---

***Points de vigilance :** L'appui aux Conseils Citoyens en place sera privilégié afin de garantir leur ancrage dans la vie des communes. Les opérateurs pourront toutefois venir accompagner des initiatives nouvelles dans les communes démunies de collectifs d'habitants prêts à s'investir dans la transformation de leur quartier.*

9.1 Rendre acteurs les habitants : les opérateurs proposeront des actions favorisant toutes formes d'accompagnement des habitants (y compris les jeunes) qui souhaitent s'engager dans la promotion et transformation de leurs quartiers (en intégrant par exemple un conseil citoyen),

9.2 Appui aux Conseils Citoyens : proposer des modes de faire innovants auprès des Conseils Citoyens en place pour les amener à s'impliquer ou être acteur de la transformation de leurs quartiers ; mener des actions préparatoires pour leur donner des clés de compréhension sur les sujets du projet, sur leur rôle, etc.

9.3 Promotion – valorisation des initiatives citoyennes : les opérateurs proposeront des actions qui mettent en lumière et permettent de partager les meilleures initiatives collectives citoyennes. Les habitants seront eux-mêmes associés à la sélection de ces projets.

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de personnes impliquées dans un conseil citoyen à la fin de l'année
- nombre de séances de travail / échange / sensibilisation / formation proposées aux conseillers citoyens
- nombre d'actions exemplaires valorisées dans la programmation (et d'habitants mobilisés pour faire aboutir cette (ces) action(s) de valorisation)
- nombre d'actions participatives spécifiques à la programmation mobilisant des collectifs d'habitants (hors conseils citoyens)
- nombre de nouveaux habitants engagés dans une démarche participative en faveur de leur quartier.

PRIORITE n°10 : Expérimenter dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire par une action « décloisonnée » des acteurs et conforter les Programmes de Réussite Educative

Faire de la prévention dans les établissements et prendre en charge les jeunes sortis sans qualification avec des nouvelles formes d'intervention : la lutte contre le décrochage scolaire doit se poursuivre et s'améliorer dans une action conjointe entre partenaires et Education nationale sur le territoire. La prévention au décrochage est également à prendre en compte dès le plus jeune âge : le livre et la lecture en seront les leviers dans les quartiers.

► Les publics cibles des actions : Les enfants / les parents Les jeunes décrocheurs Les partenaires de la réussite éducative	► Les lieux à investir : Médiathèques et équipements culturels Equipements sportifs Tiers-lieux Lieux d'accueil petite enfance / enfance / jeunesse
---	---

Points de vigilance : Les actions proposées dans ce cadre doivent privilégier les dispositifs en place notamment pour les PRE de manière à consolider l'offre de services mise en place dans les quartiers concernés. Les autres initiatives contribuant à la réussite éducative seront examinées avec attention et s'appuyer sur un diagnostic préalable partagé avec l'Education Nationale.

10.1. Prévention illettrisme précoce : L'opérateur montera des actions qui permettent de prévenir l'illettrisme dès la petite enfance : pour que les tout-petits développent le plaisir de la lecture dès le plus jeune âge avec le soutien de leurs familles, pour que les enfants réussissent à l'âge de l'apprentissage de la lecture cette première phase d'acquisition, pour qu'ils se sentent en confiance et progressent ensuite régulièrement afin d'éviter les décrochages, pour aider les jeunes en difficulté à renouer avec l'écrit.

10.2 Inclusion sociale et professionnelle : mobiliser des groupes de jeunes exclus ou en décrochage dans des parcours créatifs pouvant déboucher vers l'emploi, un logement... ou une étape permettant d'y accéder : les aider à se construire un projet de vie.

10.3 Réussite éducative : les opérateurs proposeront des actions de qualification et de mise en réseau des acteurs de la réussite éducative du territoire. Les actions permettant d'appuyer ou étoffer l'offre de services aux PRE (nouveaux acteurs / nouvelles formes d'intervention...) en place sont également attendues. Les autres démarches favorisant la réussite éducative (hors PRE) pourront être proposées dès lors qu'elles contribuent à l'épanouissement des enfants dans leur vie scolaire.

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de personnes (parents, enfants) impliquées dans des actions autour du livre, lecture
- nombre de personnes (enfants, jeunes...) suivies via les PRE et de sorties « positives » du dispositif
- nombre de partenaires des PRE impliqués dans un réseau territorial
- nombre de décrocheurs scolaires ou jeunes exclus pris en charge à travers des actions spécifiques

LES AXES TRANSVERSAUX APPLICABLES A LA FEUILLE DE ROUTE

AXES TRANSVERSAUX	ENJEUX/ORIENTATIONS
<p>Promouvoir l'Égalité Femmes/hommes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser l'ensemble des acteurs à développer l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes pour favoriser une réelle mixité - Veiller à la prise en compte de cet axe dans la conduite de toutes les actions du Contrat - Développer des actions spécifiques plus directement fléchées vers le public féminin - Soutenir les initiatives en faveur de l'emploi des femmes et à leur accès à la création d'activités
<p>Accompagnement à la réussite de la Jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accès à l'information - Développer l'autonomie face au numérique - Accroître les mobilités sociales et géographiques - Mobiliser les jeunes des quartiers dans les dynamiques participatives mises en place - Renforcer l'accès au droit des jeunes - Lutter contre le décrochage scolaire - Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation - Favoriser l'accès aux loisirs dont les pratiques culturelles et sportives
<p>Favoriser l'inclusion numérique des individus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la « fracture numérique », en matière d'accès au droit et de recours aux services publics dans un contexte de dématérialisation - Saisir les opportunités offertes en matière d'accès à la formation et à l'emploi - Développer la participation citoyenne autour de ce nouveau vecteur : réseau des conseils citoyens, communication en direction des plus jeunes...

AVIS OU CONTRIBUTION DES CONSEILS CITOYENS

AVIS DES COMMUNES DU CONTRAT DE VILLE



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal



SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur EDOUARD Eric, Maire, en suite de convocation en date du 12 novembre 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 12 novembre 2020.

Étaient présents : M. EDOUARD Eric, M. POHIER Jean-Marie, Mme TOURSEL – DERUELLE Karine Mme BACHELET Véronique, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS – OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET – KONIECZNY Annette, Mme LENTWOJT Suzanne, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART Christiane, M. DANDRE Francis, Mme LERICHE – CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, M. BENS Frédéric, Mme SZYMKOWIAK BLASCHKE Virginie, Mme NAGORNIEWICZ Angélique, Mme CUISINIER – QUEVA Peggy, Mme SZCZEPANIAK Caroline, Mme LIGNIER Irène, M. DUCLERMORTIER José, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie, M. FIBA Richard.

Étaient absents représentés : M. MICHALSKI Richard (pouvoir donné à M. POHIER Jean-Marie), M. COUVILLERS Nicolas (pouvoir donné à Mme COUVILLERS – OBOEUF Sandrine).

Étaient absents non représentés : M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, Mme LAISNE Nathalie.

Soit : 24 présents, 5 absents excusés, dont 2 procurations, soit 26 votants ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame TOURSEL – DERUELLE Karine est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion 20 juillet 2020 est adopté sans observation.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18.11.20.17. DU 18 NOVEMBRE 2020
AFFICHEE LE 25 NOVEMBRE 2020

OBJET : RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA CABBALR - CONSULTATION DES COMMUNES

Madame Karine TOURSEL expose au Conseil Municipal que le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sur la mise en œuvre du Contrat de Ville est établi conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il cible l'année de référence 2019, cinquième année de mise en œuvre d'une programmation « Politique de la Ville » au sein des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération.

Il rappelle les principales orientations du contrat et présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs concernés par le contrat. Il retrace les actions menées au bénéfice des habitants au titre de l'année écoulée. Enfin, il détermine les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés.

Comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, la contribution du Conseil Municipal sera annexée au rapport de l'EPCI sous forme d'un avis.

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville ;
Considérant le Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et l'avenant au contrat de ville « Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022 » ;
Considérant les actions menées au bénéfice des habitants au titre de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame TOURSEL Karine, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET

un avis favorable au rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sur la mise en œuvre du contrat de ville 2019, présenté.

Le Maire, soussigné, certifie que le compte rendu de la séance du 18 novembre 2020 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal dans ladite séance a été affiché le 25 novembre 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions des articles L2121-25 et R2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 25 novembre 2020

Le Maire,

Eric EDOUARD



Le Maire,

Eric EDOUARD

CM07-11-20

08) Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Rapport d'activités 2019 sur la mise en œuvre du Contrat de Ville

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que conformément au décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) établit un rapport sur la mise en œuvre de la programmation « Politique de la Ville » auquel elle annexe l'avis du Conseil Municipal.

Il indique que le projet de rapport reprend les principales orientations du Contrat de Ville signé en 2015 et retrace les actions menées au bénéfice des habitants pour l'année 2019, année de transition marquée par l'élaboration du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques pour la période 2020-2022.

Il donne lecture dudit rapport et demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale du 05 novembre 2020,

PREND ACTE du rapport d'activités 2019 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville présenté par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Ainsi fait et délibéré à Bruay-La-Buissière, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire

Ludovic PAJOT



ACTE EXÉCUTOIRE

Notifié - Publié le 10/11/2020

LE MAIRE,



Département
Du
Pas-de-Calais

Arrondissement
de
BETHUNE

Canton
de
BRUAY-LA-BUISSIÈRE

VILLE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt,

Le sept novembre deux mil vingt,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle Marmottan, Place Marmottan de BRUAY-LA-BUISSIÈRE en séance, sous la Présidence de Monsieur Ludovic PAJOT,

Etaient, en outre, présents :

Thierry FRAPPE, Sandrine PRUD'HOMME, Emilie BOMMART, Fabrice MAESELE, Lysiane BERROYEZ, Bruno ROUSSEL, Lydie SURELLE, Robert MILLE, Laurie TOURBIER-HOUZIAUX, Henri LAZAREK, Marie-Thérèse VANDENBUSSCHE-BENY, Jean-Marie LEGRU, Chantal FREMAUX, Suzanne GEORGE, Chantal GODELLE-CAROUGE, Eric MAJCHROWICZ, Arnaud GAMOT, Peggy LAZAREK, Maguy VANBELLINGEN, Jérémy DEGREAUX, Elodie LECAE-BEGIN, Caroline BIEGANSKI, Thibaut MAYOLLE, Bernard CAILLIAU, Marlène ZINGIRO ROTAR, Sabine KOWALCZYK, Frédéric LESIEUX, Anne BUDYNEK, Chloé HOUYEZ.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre PRUVOST, Catherine DEROME, Julien ESCALBERT, Patrick TOURTOY

Etait absent:

Philippe PREUDHOMME

M. Thibaut MAYOLLE est élu Secrétaire de Séance

Date de la convocation

Le 30 octobre 2020

Date d'affichage

Le 30 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 35

Présents : 30

Votants : 34

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
séance du Lundi 2 Novembre 2020

Date de la convocation
26 Octobre 2020

Date d'affichage
26 Octobre 2020

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 27
En exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 5

L'an deux mil vingt, le deux Novembre à 18 heures 30 minutes le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente Ovide Dancoisne, sous la présidence de Monsieur WALLET Frédéric, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. En raison de l'état d'urgence sanitaire entré en vigueur le 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire, la séance du Conseil Municipal s'est déroulée à huis clos.

Présents : M. WALLET Frédéric, Maire, Mmes : ANTONELLI Maggy, BARROIS Christine, BEUSCART Odile, CARPENTIER Marjorie, DELHAYE Nicole, FLANQUART Sylvie, LECOCQ Céline, LEROUX Vanessa, LEWANDOWSKI Yvonne, LHEUREUX Mégane, MACIEJEWSKI Bénédicte, VIOT Céline, MM : BAUDE Philippe, CHIEUX Christophe, DECARPENTRY Sébastien, GEORGE Fabien, MANESSIER Olivier, MOREL Michel, PAILLART David, STAROSSE David, ZBOINSKI Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DEREMETZ Aline à Mme LECOCQ Céline, SABRE Euphémie à M. PAILLART David, MM : DARRAS Sébastien à M. WALLET Frédéric, FREMAUX Franck à M. BAUDE Philippe, GEORGE Michel à M. GEORGE Fabien

Secrétaire : Mme FLANQUART Sylvie

Objet de la délibération : Rapport 2019 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville - Avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités 2019 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville, pour lequel le Conseil Municipal doit donner son avis en application du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Approuve le rapport 2019 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Frédéric WALLET,
Maire;

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture de Béthune
le : 05/11/2020

et publication du : 05/11/2020
Frédéric WALLET,
Maire,



REÇU LE

10 NOV. 2020